

# LA CROIX

BIMENSUEL CATHOLIQUE DE DOCTRINE ET D'INFORMATION DU BÉNIN

51 ème année - numéro 671

31 JANVIER 1997 - 150 Francs CFA

BUDGET EXERCICE 1997 :

## LES SIGNES AVANT-COUREURS DU P.A.S IV

Après le déchaînement de tant de passions de part et d'autre, la grande majorité des honorables a voté, sans tambours ni trompettes, le budget de l'Etat exercice 1997 le vendredi 17 janvier 1997. Équilibré en recettes et en dépenses, le budget général de l'Etat, gestion 1997 s'élève à 295,547 milliards de F. CFA.

L'essentiel des ressources de l'Etat, estimées à 183,984 milliards de F. CFA dont 168,997 milliards au titre du budget national de fonctionnement, est caractérisé par les principales mesures ci-après :

— l'extension du mécanisme de la retenue à la source de l'impôt sur les revenus des prestataires de services ;

— le relèvement des tarifs des droits de timbre ;

— l'actualisation du taux de la taxe sur le ciment ;

— les actions visant le renforcement du contrôle fiscal et l'amélioration des condi-

tions de travail du personnel des régies financières.

Les charges de l'Etat quant à elles s'élèvent à la somme de 284,247 milliards

de F. CFA dont 128,038 au titre du budget national de fonctionnement.

En définitive, les nouvelles mesures inscrites par le gouvernement dans la loi

des finances 1997 sont relatives aux points suivants :

1 — la lutte contre le chômage et l'amélioration des conditions de vie des agents permanents de l'Etat :

— le recrutement dans la fonction publique pour trois milliards de F. CFA à raison de 2,500 milliards de F. CFA pour les Agents contractuels et 500 millions de F. CFA pour les APE et une provision de 2,047 milliards pour d'éventuelles mesures sociales. Sur cette provision, les commissaires ont émis de sérieuses réserves du fait que sa destination n'a pas été précisée ;

— la réhabilitation progressive des 95 anciennes fermes d'Etat permettant la mise en place de 500 exploitants agricoles en vue de créer dans un délai de 5 ans, 2.000 emplois ;

(Lire la suite en page 6)

(Lire la suite en page 6)

## AUGMENTATION DES TARIFS DE LA S.B.E.E :

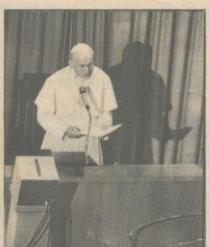
## LE VIN "SALÉ" EST TIRÉ

La SBEE est l'une des sociétés d'Etat qui, tant bien que mal, a pu échapper au cataclysme de la gestion hasardeuse des années 80. Gardé dans le patrimoine de l'Etat après l'historique Conférence Nationale des Forces Vives de la Nation de février 1990 qui a engagé le Bénin dans la

voie du libéralisme économique, la SBEE est soumise à une restructuration profonde depuis peu en vue d'améliorer ses performances. Quoi de plus normal lorsqu'on sait que pendant longtemps, les prestations

(Lire la suite en page 7)

### A L'ÉCOUTE DU PAPE



### OÙ EN SONT L'ESPÉRANCE ET LA PAIX ?

Ces derniers mois, un foyer de tension s'est dramatiquement étendu à toute la région des Grands Lacs en Afrique. Le Burundi, le Rwanda et le Zaïre en particulier se sont trouvés pris dans l'engrenage fatal de la violence sans frein et de l'ethnocentrisme, plongeant des nations entières dans des drames humains qui ne devraient laisser personne indifférent. Aucune solution ne pourra

être élaborée tant que les responsables politiques et militaires de ces pays ne seront pas assis autour d'une table de négociation, avec l'aide de la Communauté internationale, pour envisager ensemble comment configurer leurs nécessaires et inévitables rapports. La Communauté internationale et j'y inclus les Organisations régionales africaines doit non seulement porter remède à l'indifférence manifestée ces derniers temps face à des drames humanitaires dont le monde entier a été témoin, mais encore accroître son action politique pour éviter que de nouveaux développements tragiques, des dépeçages de territoires ou des déplacements de populations n'en viennent à créer des situations que personne ne serait en mesure de contrôler. On ne fonde pas la sécurité d'un pays ou d'une région sur l'accumulation des risques.

Vatican, Salle royale du Palais apostolique, 13 janvier 1997  
Jean-Paul II  
Adresse du pape aux membres du corps diplomatique accrédité près le Saint-Siège, à l'occasion du traditionnel échange de vœux de la nouvelle année.

## VATICAN : JEAN-PAUL II REFUSE UNE DISTINCTION DES FRANCS-MAÇONS

## LE GRAND ORIENT D'ITALIE VEUT LUI DÉCERNER L'« ORDRE GALILEO GALILEI 1996 »

Le Pape Jean-Paul II a refusé une distinction que voulaient lui attribuer les francs-maçons italiens. La Loge du « Grand Orient » d'Italie avait en effet l'intention de lui décerner l'Ordre Galileo Galilei 1996, mais le Pape n'accepte en principe pas de prix ou d'honneurs, précise la salle de presse du Vatican.

Le chef de la Loge, Virgilio Gaito, a fait savoir vendredi 22 décembre 1996 au Cardinal Camillo Ruini, vicaire général du Pape pour le Diocèse de Rome, que son association aimerait honorer Jean-Paul II en lui décernant l'« Ordre Galileo Galilei 1996 », la plus haute distinction pour les non-membres de la franc-maçonnerie.

Le Grand Orient d'Italie veut récompenser l'engagement du Pape pour la compréhension et la fraternité et pour une paix durable dans le monde, peut-on lire dans la lettre au Cardinal Ruini. Les francs-maçons veulent aussi souligner son engagement pour l'amour et l'humanité, « selon les valeurs partagées par la franc-maçonnerie universelle : fraternité, respect de la dignité humaine et esprit de tolérance ».

### INCOMPATIBILITÉ DE PRINCIPE ENTRE L'ÉGLISE ET LA LOGE

L'Église catholique proscrit l'appartenance des fidèles à une loge maçonnique — l'ancien code de droit canon de 1917 l'incluait même dans les 42 cas d'excommunication automatique — mais une certaine ouverture s'est dessinée ces dernières années. Le nouveau code de droit canon de 1983 ne mentionne plus l'interdiction d'appartenir à une loge, bien que le Cardinal Ratzinger, préfet de la Congrégation romaine pour la doctrine de la foi, ait souligné, dans une déclaration du 26 novembre 1983, qu'une telle adhésion serait un péché grave. Le fidèle qui le ferait s'exclurait de lui-même des sacrements, avait-il précisé.

Cette incompatibilité de principe entre l'Église et la Loge n'exclut pas la collaboration sur des objectifs précis comme la défense de la paix, de la justice sociale, de valeurs morales comme la fraternité avec les étrangers et la lutte contre le racisme.

(apic/cic/theo/be)

L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

## DES ACTIONS À ENCOURAGER, POURVU QUE...

*Une justice indépendante, performante et crédible !* Ce «slogan» est désormais connu de tout le peuple béninois, en particulier de tous les acteurs de la justice béninoise depuis la tenue à Cotonou, du 4 au 7 novembre 1996, des assises des États Généraux de la Justice. Un forum au cours duquel les participants ont débattu de la question de la «Sécurité juridique et judiciaire: objectif prioritaire d'une justice crédible».

Au sortir desdites assises, nombreux ont été les Béninois et Béninois à souhaiter voir les résultats des travaux se traduire concrètement dans les faits. Ce souhait légitime est sur le point de devenir réalité dans le secteur de la justice au Bénin. Et c'est pour y parvenir que nos autorités politiques s'organisent pour passer, en ce qui concerne le milieu judiciaire, de l'étape de la théorie à l'étape de la pratique; cela aidera effectivement à faire du Bénin un vrai laboratoire de la démocratie.

Et c'est de sources bien informées que nous apprenons que le ministère de la Justice, de la législation et des droits de l'homme vient de définir un plan d'actions quinquennal (1997 - 2001) en douze points. Ce plan prend en compte tous les aspects de l'animation de l'administration judiciaire au Bénin. Les douze points sont libellés comme suit :

- 1 — rapprochement de la justice du justiciable ;
- 2 — renforcement du personnel de la justice ;
- 3 — renforcement de la législation et de la codification ;
- 4 — promotion des droits de l'homme ;
- 5 — formation, perfectionnement et spécialisation des personnels de la justice ;
- 6 — renforcement de la déontologie professionnelle des animateurs de la justice ;
- 7 — renforcement des outils de travail des personnels de la justice ;
- 8 — informatisation des services judiciaires ;
- 9 — matériel roulant ;
- 10 — raffermissement de l'indépendance et de la dépolitisation de la magistrature ;
- 11 — création d'un fond spécial de réhabilitation de la justice.

Ce plan est le bienvenu car point n'est aujourd'hui besoin de démontrer que le secteur judiciaire est malade, vraiment malade au Bénin. Aux États Généraux de la Justice, les acteurs du service judiciaire l'ont eux-mêmes reconnu. Et l'on se souvient encore de ces propos du Chef de l'État, le Président Mathieu Kérékou, à l'ouverture desdites assises de novembre dernier : « la justice béninoise, disait-il, souffre de graves dysfonctionnements qui ne lui permettent pas d'assumer correctement sa noble et délicate mission et son rôle de pièce maîtresse de la bonne gouvernance dans l'activité nationale ». A preuve, le diagnostic des maux dont souffre cette justice est sans équivoque. On y retient entre autres, l'anachronisme des

textes de loi appliqués devant les juridictions et leur non conformité à la Constitution béninoise du 11 décembre 1990; l'insuffisance de la couverture juridictionnelle; l'indigence des juridictions existantes en infrastructures, en moyens matériels et humains; la perpétuation des pratiques contraires à la déontologie de leurs corps par les différents animateurs de justice; la politisation de plus en plus inquiétante de l'appareil judiciaire, etc.

### DE NOUVELLES JURIDICTIONS EN PERSPECTIVE

Moins de trois mois après la tenue des États Généraux de la Justice, il est heureux de noter que, selon le plan quinquennal du ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme, il sera installé dans les cinq ans à venir, en plus des 8 tribunaux de première instance existants, 10 autres juridictions de première instance de sorte à en avoir trois dans chacun des six départements actuels. Deux nouvelles juridictions de première instance seront créées dans l'Atacora à Djougou et à Koudougou; deux dans le Mono à Comé et à Aplahoué; deux dans le Zou à Savalou et Zagnanado; un nouveau tribunal de première instance à Allada dans l'Atlantique et de même qu'à Bembéréké dans le Borgou.

Les options prendront en compte les facteurs suivants :

- *démographie,*
- *distances à parcourir,*
- *volume des affaires,*
- *le nouveau découpage territorial projeté.*

D'autre part et cela dans l'optique du rapprochement de la justice du justiciable, il est apparu indispensable, selon le même plan d'actions, de doter le Bénin de deux nouvelles Cours d'Appel et de reconstruire celle de Cotonou. Ainsi l'appareil judiciaire du Bénin comprendrait d'ici 5 (cinq) ans, les Cours d'Appel de Cotonou, d'Abomey et de Parakou.

La création de ces nouvelles juridictions passe bien entendu par la révision de la loi 64-28 du 9 décembre 1964 portant organisation judiciaire remise en vigueur par la loi 90-003 du 15 mai 1990.

Étant entendu qu'il ne peut y avoir d'appareil judiciaire sans infrastructures d'accompagnement que sont les maisons d'arrêt et les prisons, il est, par ailleurs envisagé dans le plan quinquennal susvisé, la construction de nouvelles infrastructures carcérales appropriées et fonctionnelles avec différents quartiers sur la base des modalités suivantes :

— *construction d'une maison d'arrêt dans chaque ville d'implantation des dix nouveaux tribunaux de première instance. La capacité sera fonction de la démographie, des statistiques judiciaires actuellement disponibles et des prévisions d'évolution possibles de la criminalité ;*

— *Construction dans le Zou, l'Atlantique et le Borgou de 3 (trois) centres de réhabilitation par l'apprentissage et la production (Prisons — fermes — ateliers) avec pour capacités respectives 500, 1000, 500, et où seront incarcérés les détenus*

*condamnés; ils y apprendraient un métier et participeraient à des activités de production artisanale, agricole en vue de les préparer à une bonne réinsertion sociale;*

— *reconstruction des maisons d'arrêt de Cotonou, de Porto-Novo et d'Abomey.*

Il conviendrait, dit le plan d'actions, d'assurer l'achèvement du Centre national d'éducation surveillée d'Agblangandan et d'étudier la possibilité de réaliser un centre régional dans la partie septentrionale du pays.

### VERS UNE AMÉLIORATION DES CONDITIONS DE TRAVAIL...

Dans le domaine du renforcement des infrastructures du ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme, force est de reconnaître que pour faire face à ses nombreuses attributions, ledit ministère qui est aujourd'hui à l'étroit doit être agrandi. Et cela de façon à le doter de bureaux complémentaires (pour le secrétariat général, la Direction des droits de l'homme, la Direction de la protection judiciaire de l'enfance et de la jeunesse, etc.), d'une bibliothèque et d'une salle fonctionnelle de réunion.

Par ailleurs l'inspection générale des services judiciaires doit être renforcée en bureaux et dotée d'une salle fonctionnelle de réunion; de même l'assainissement des lieux doit être entrepris.

Dans le cadre du renforcement du personnel de la justice, il apparaît que pour animer les organes judiciaires et les rendre fonctionnels, il faudra, comme le stipule le plan d'actions, pour les cinq ans à venir, de procéder au recrutement d'agents en nombre suffisant. Les États Généraux de la Justice ont mis en exergue l'insuffisance criarde du nombre des agents qui font tourner les juridictions actuelles et aussi la faiblesse de leur niveau technique.

Toujours selon le plan quinquennal, l'évaluation du nombre total d'agents à recruter doit tendre à répondre aux impératifs suivants :

— *doter les organes existants du personnel dont le manque handicape leur bon fonctionnement,*

— *tenir compte des départs à la retraite d'ici aux 5 prochaines années,*

— *prendre en compte les besoins en personnel des juridictions et autres organes dont la création est projetée.*

Pour chacun des dix tribunaux de première instance nouveaux à créer il faudrait, selon le même plan d'actions, 10 magistrats soit en tout 100 magistrats à raison de :

- *1 Président chargé du civil moderne et commercial ;*
- *1 juge chargé des flagrants délit ;*
- *1 juge chargé du civil traditionnel ;*
- *1 juge chargé du correctionnel ;*
- *2 juges d'instructions ;*
- *1 juge pour enfants.*
- *1 procureur de la République;*

— *2 substituts du procureur de la République.*

Pour chacune des deux nouvelles Cours d'Appel, il faut envisager de recruter 19 magistrats, soit 38 au total; il va sans dire que ce ne sont pas les magistrats nouvellement recrutés qui iront servir dans ces Cours, mais les plus anciens que les nouveaux iront remplacer dans les juridictions des échelons inférieurs. Les Chambres de la Cour siégeant en formation collégiale, la répartition se ferait de la manière suivante :

- 1 chambre civile et commerciale ;
- 2 chambres traditionnelles ;
- 1 chambre correctionnelle ;
- 1 chambre d'accusation ;
- 1 procureur général ;
- 3 substituts généraux.

Ainsi, nous aurons en tout 138 magistrats à recruter.

Des recrutements en perspective sont aussi envisagés dans les rangs des officiers de justice (17), des Greffiers (115), des secrétaires des greffes et parquets (99), des assistants des greffes et parquets (99), un programmeur, des opérateurs de saisie (110) et des secrétaires dactylographes (95). Il en est de même pour les éducateurs (12), les régisseurs (23), les chauffeurs (55), les gardiens (26) et les plantons (44).

Au total il faudrait recruter, au cours des cinq années d'exécution du plan d'actions, 884 agents toutes catégories confondues.

Le budget de 1997 ayant déjà été bouclé, il serait indiqué, selon le plan, que pour compter de celui de 1998 ce programme de recrutement s'exécute à raison de 25% par an de manière à l'achever au cours de l'an 2001.

### DES ACTIONS HARDIES À ENTREPRENDRE

Mais il ne suffira pas de rapprocher la justice des justiciables et de renforcer quantitativement le personnel judiciaire, reconnaît le plan, pour que la sécurité juridique et judiciaire recherchée soit automatiquement obtenue. Il faudra simultanément opérer des actions hardies dans tous les autres domaines du plan d'actions :

Quant à la déontologie professionnelle des animateurs de la justice, le plan prévoit, outre l'assiduité et l'exactitude au travail, la prise des audiences à l'heure, l'éradication de la corruption de la justice, la création d'une CARPA pour les avocats et d'organes similaires pour les Notaires et les Huissiers qui permettra de faire face à certaines indiscrétions de la part de ces auxiliaires de justice.

On comprend plus aisément ici l'arrêté interministériel n° 16/MJLDH/MP/DC-SA du 23 janvier 1997 portant création d'une commission d'enquête chargée de faire la lumière sur les faits de corruption, déni de justice, parjure, prévarication et birmade dénoncés par le Bâtonnier Jean-Florentin Félix au tribunal de première instance et à la Cour d'Appel de Cotonou.

## L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE BENIN D'UN JOUR A L'AUTRE... LE

En matière de législation et de codification, la Commission Nationale de Législation et de Codification proposée par les États généraux de la justice doit être mise en place et doit avoir pour mission :

— faire l'état des lieux des textes existants et applicables dans le pays avec établissement d'un répertoire exhaustif des textes en vigueur ;

— faire le point des projets de textes déjà élaborés et formuler des propositions d'accélération de leur adoption ;

— définir les grands axes prioritaires d'élaboration des textes légaux d'ici les cinq prochaines années ;

— définir et mettre en application une politique systématique de codification.

Dans le domaine des droits de l'homme, le programme suivant sera exécuté :

— promotion des droits de l'homme par une campagne nationale de vulgarisation des droits essentiels de la personne humaine. Cette campagne devra être précédée de la formation des formateurs et de la sélection des dispositions légales essentielles tirées des instruments nationaux, régionaux et internationaux en matière des droits de l'homme. Ces dispositions seront traduites dans les principales langues nationales, illustrées et éditées.

La campagne nationale de vulgarisation à proprement parler mettra à contribution les mass média, les organes audiovisuels, les affiches ainsi que la sensibilisation directe des différentes catégories socio-professionnelles (les femmes, les scolaires, les militaires, etc.).

Le ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme doit étudier avec le ministère de l'éducation nationale et de la recherche scientifique l'intégration des droits de l'homme dans l'enseignement primaire et secondaire.

— défense des droits de l'homme: institution d'une commission nationale consultative de promotion et de défense des droits de l'homme dans laquelle siégeront toutes les ONG et les structures qui s'intéressent aux questions des droits de l'homme.

— Visites périodiques systématiques de tous les centres de détention ou de garde-à-vue.

— rédaction de tous les rapports initiaux et périodiques relatifs aux instruments internationaux des droits humains.

— renforcement de la législation en matière de protection des droits de l'enfant et de la femme.

Pour rendre la justice performante, il faut assurer une formation initiale plus rationnelle aux magistrats, aux greffiers et aux secrétaires.

Pour les magistrats il vaut mieux recruter sur concours des jeunes titulaires de la maîtrise en droit qui subiront à l'ENA une formation théorique de 6 mois et une formation pratique de 12 mois, contrairement à ce qui s'est fait au Bénin depuis quelques années. L'expérience du recrutement d'anciens fonctionnaires n'est pas rentable pour l'administration judiciaire puisque les intéressés ne passent pas assez de temps dans leur nouvelle administration avant d'être admis à faire valoir leurs droits à la retraite.

Cette formation doit s'accompagner de cycles de perfectionnement qui seront pi-

lotés par la cellule de formation basée au ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme.

De même, pour répondre à l'exigence d'efficacité, la spécialisation de certains magistrats doit être entreprise dans différents domaines (maritime, commercial, administratif, comptabilité privée et publique...).

S'agissant des greffiers il faut aussi recruter des jeunes sur la base du BAC ou équivalent et leur donner une formation à l'ENA de 15 mois (6 mois de formation théorique et 9 mois de formation pratique).

Le perfectionnement et la spécialisation doivent être envisagés également pour eux.

Pour une rationalisation du travail au sein de la justice, il est indispensable de mettre à la disposition de chaque juridiction la documentation appropriée relative non seulement aux textes (J.O.), codes applicables mais aussi aux ouvrages de doctrine et aux recueils de jurisprudence; sur ce dernier point, le ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme initiera un recueil des décisions de la Cour Suprême, des Cours d'Appel et des juridictions de première instance (en tout cas les plus significatives pour ces dernières). Le projet de l'ACCT relatif à la saisie de la jurisprudence doit être approfondi et mieux exploité.

En ce qui concerne l'informatisation des services judiciaires, le traitement manuel actuel des dossiers et leur gestion artisanale ne permettent pas à la justice d'être opérationnelle et performante. Aussi les greffes, les prisons, les secrétariats des parquets et les cabinets d'instruction, la DACP, la DLCS, la DRH, et les secrétariats particulier et administratif du ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme doivent-ils faire l'objet d'une étude pour leur informatisation appropriée.

S'agissant de la revalorisation de la fonction judiciaire, une étude appropriée sera faite pour donner un contenu à cette revalorisation.

Cette étude prendra appui sur les données comparatives des pays de la sous-région. Le statut de la magistrature devra être révisée dans les meilleurs délais.

Pour favoriser les audiences qui s'inscrivent dans la politique d'un meilleur rapprochement de la justice des justiciables, chaque juridiction doit être doté d'au moins un véhicule utilitaire de service qui servira pour les transports ordonnés par le tribunal, pour les visites de contrôle des brigades, commissariats et prisons par les parquets et les cabinets d'instruction.

En tout état de cause, un véhicule utilitaire de service doit être affecté dans les Cours d'Appel pour permettre d'effectuer les transports judiciaires, les tournées des chefs de Cour et de Parquets Généraux.

Pour ailleurs les prisons, maisons d'arrêt et centres de réhabilitation prévus dans le plan doivent être dotés chacun d'un véhicule approprié ainsi que le Centre National de Sauvegarde de l'Enfance et les Centres Régionaux.

## DES ACTIONS À SOUTENIR ET À ENCOURAGER...

Avec ce plan d'actions, un grand pas vient d'être franchi par le ministère de la

(Lire la suite à la page 7)

CENTRE MÉDICAL SAINT-JOSEPH DE SO-TCHANHOUÉ :  
DON D'UNE AMBULANCE PEUGEOT 806

Le dimanche 28 décembre 1996 à 20 heures dans la cour de l'archevêché de Cotonou, S. Ex. Mgr Isidore de Souza bénissant une ambulance Peugeot 806 expert, en présence de Madame Marie-Thérèse Lebreton, présidente de l'« Association de soutien au Centre Médical Saint-Joseph de So-Tchanhoué ». Cette dernière était venue de France pour la remise de ce véhicule au Docteur Annick Chauty, Directrice du Centre Médical Saint-Joseph.

Depuis sa création le 19 mars 1985, le Centre Médical Saint-Joseph de So-Tchanhoué, et le nouveau Centre Médical «Mawijlo» de Dékanmey accueillent des hommes, des femmes et des enfants des différents villages lacustres, qui arrivent parfois bien fatigués après des heures de pirogue à rames... Bien des fois, leur état nécessite des interventions chirurgicales urgentes, des radiographies devant être effectuées en urgence à Calavi, des transferts sans tarder à la CUGO (Clinique universitaire de gynécologie et d'obstétrique) au CNUH ou à l'hôpital de Zinvié... Ces évacuations de malades souvent en impérative position allongée — transfusion ou perfusion pendant le voyage — obligent, posent toujours des problèmes du fait qu'elles sont effectuées avec les moyens de bord (taxi, véhicule ordinaire du Centre...). Il fallait donc envisager une autre solution, un moyen plus adapté, plus rapide et efficace : une ambulance équipée d'une siège et d'un gyrophaore permettant une meilleure sécurité pour les malades à transporter.

Les moyens financiers du Centre Médical Saint-Joseph ne permettant pas l'achat d'une telle ambulance, le Docteur Annick Chauty, directrice du Centre, a fait appel aux amis de l'« Association de soutien au Centre Médical Saint-Joseph de So-Tchanhoué », à Nantes (France). Depuis 12 ans, ces derniers aident et suivent avec beaucoup de fidélité cette œuvre de l'Archevêché de Cotonou. Cette petite association au budget limité a dû faire appel à différents organismes publics et privés en France pour couvrir cet achat estimé à plus de 12 millions de francs CFA. Après une année de démarches, plusieurs organismes répondent favorablement et co-financent l'achat du véhicule dont le montant fut ainsi couvert :

## 1) Fonds publics français :

- Conseil Régional des Pays de Loire : 4.900.000 F.CFA
- Conseil Général de la Loire-Atlantique : 2.500.000 F.CFA
- ASCODE (Association des communes de Loire Atlantique) : 1.000.000 F.CFA

## 2) Fonds privés français :

- Rotary Club de Nantes, avec la participation de Brighton (Angleterre) et Haarlem (Pays-Bas) : 3.000.000 F.CFA
- Association de soutien au Centre Médical Saint-Joseph de So-Tchanhoué : 0.700.000 F.CFA

## 3) Participations à l'aménagement intérieur de l'ambulance :

- ARCADE (Association de retraités de Nantes), par le travail bénévole de deux ouvriers spécialisés. Le travail a été estimé à 1.000.000 F.CFA
- Caserne des Sapeurs Pompiers de Nantes et de Bouguenais : installation de la siège et du gyrophaore, et don de deux bancards d'occasion.
- La maison Peugeot a apporté sa participation en cédant le véhicule au prix coûtant.
- Le Gouvernement béninois permet l'exonération d'impôt et droits de douane.
- Le Rotary Club de Cotonou, bien connu pour ses actions humanitaires, donna son accord au Rotary Club de Nantes, ce qui permit le co-financement.

C'est ainsi que M. Doulat Tanvani, président en exercice du Rotary Club de Cotonou, accompagné de Messieurs Hans Mwévi, secrétaire et Ayayi Manassé, financier, remirent officiellement la clé de cette belle ambulance au Docteur Annick Chauty le lundi 6 janvier 1997, à 18 heures, au Benin Sheraton Hotel, en présence de M. Emile Koumalou, maire de la commune de Vekkey dont So-Tchanhoué fait partie, de Messieurs André Todje et Bernard Lokossou, président et secrétaire de l'Association de Développement «AURORE», de M. Théophile Tchéninougbou, administrateur du Centre Médical Saint-Joseph, et de Monsieur Romain Zinsou représentant le personnel. Plusieurs membres du Rotary Club étaient présents, et cette cérémonie se termina par un rafraîchissement offert par le Rotary Club.

Le Docteur Annick Chauty et tout le personnel du Centre Médical Saint-Joseph de So-Tchanhoué et du Centre Médical «Mawijlo» de Dékanmey se joignent aux habitants des villages lacustres de la sous-préfecture de So-Ava pour rendre grâce de ce don qui va permettre de sauver bien des vies humaines. Ils remercient très sincèrement les nombreux donateurs et amis qui se sont unis pour réaliser ce beau projet. Ils remercient tout particulièrement le Rotary Club de Cotonou d'avoir encouragé ce projet, ainsi que l'« Association de Soutien Médical Saint-Joseph de So-Tchanhoué » qui a tant travaillé pour coordonner et unir les généreux donateurs. A tous à chacun, un grand, grand Merci!

Un témoin

# CHRONIQUE DES TEMPS ANCIENS

## SINGULARITÉ DE COMPORTEMENTS SEXUELS DANS LA SOCIÉTÉ FON DURANT LA PÉRIODE PRÉCOLONIALE

Anthropologues et sociologues ont pris une avance considérable sur les historiens dans l'étude des relations interpersonnelles autour des commodités d'usage du sexe en marge des liens matrimoniaux proprement dits. Et pourtant, ces types de relation apparaissent comme de puissants révélateurs de maints aspects de l'histoire des mentalités et des attitudes collectives. Ils ressortissent à une conception particulière, sinon singulière des comportements sexuels. Abomey et sa région nous fournit en ce domaine, des exemples aussi originaux les uns que les autres.

## I—LE KADUDO OU LE LAPAGE DE LA CALEBASSE

On appelle ainsi un comportement sexuel particulier en milieu royal. Il a disparu depuis les dernières années du XIX<sup>e</sup> siècle. Il a lieu dans le contexte de la mort d'un roi et de l'avènement au pouvoir de l'un de ses fils. Celui-ci hérite immédiatement de toutes les femmes de son père qui sont au palais, à l'exception, bien entendu de sa mère. Avant d'épouser celles qui sont dans le palais personnel du défunt, il enceinte d'abord l'une des plus jeunes. Le garçon qui naîtra de cette relation qui n'est nullement une union n'est pas considéré comme le fils du nouveau roi, mais comme celui de son auguste père défunt : le dernier enfant de ce dernier et, en quelque sorte, le plus jeune des frères du nouveau roi qui en a été pourtant le géniteur. Il a ainsi lapé la calebasse laissée par son père en mourant. Un problème de sexe se pose cependant à propos de l'enfant né dans cette condition. Si, au lieu d'être un garçon, il était une fille, le nouveau roi enceinte à nouveau la même femme, car il considère comme ratée la première expérience. Si c'est encore une fille à la deuxième tentative, il continuera de renouveler l'expérience autant de fois qu'il sera nécessaire pour avoir un garçon.

Il arrive qu'aucune des femmes laissées par le roi dans son palais personnel n'intéresse pas son fils nouvellement investi du pouvoir suprême, parce qu'elles sont vieilles ou laides. Il remède alors à cette situation en épousant une autre femme «pour son feu père». Il l'installe dans le palais personnel de ce dernier. Le premier garçon qui sera issu de leur relation et non de leur union sera considéré comme le dernier enfant du roi défunt et le plus jeune des frères du nouveau roi qui, pourtant en est le vrai père.

Il est arrivé exceptionnellement deux pratiques du *kadudo* à propos du même roi dans la royaute abomeené : Adandzoan succédant à son père Agonglo en 1797 pratiquait le *kadudo* avec l'une de ses épouses, Guézo, succédant à son frère Adandzoan mais considérant comme irrégulier son passage au trône qui ne serait pour lui Guézo qu'un interrègne, une régence, s'est présenté comme le véritable successeur de son père Agonglo ; par conséquent, il pratiqua à son tour le *kadudo* avec l'une des épouses de ce dernier.

Les raisons de ces genres tout à fait particuliers de relations sexuelles ne se dégagent pas nettement des sources. A quoi cela obéit-il ? Il est difficile de le savoir. Ce que l'on sait, en revanche, est que de tels comportements sexuels ont existé dans cette royauté, et que tous les princes officiellement reconnus comme descendants de tel roi ne sont pas en fait ses propres enfants mais ses petits-fils. De façon familiale et prosaïque, l'on dit généralement que le nouveau roi géniteur de l'enfant n'en est pas le père car il n'a fait que passer son phallus à son père défunt, comme cela se fait aussi en d'autres circonstances dans la société.

## II — COMMENT JOUER AU BOUC ?

Un prince est-il mort naturellement ou en guerre, laissant de jeunes épouses en souffrance ? le roi, de sa propre initiative ou sa famille (après consultation du roi) fait appel à un de ses jeunes frères ou neveux de bonne moralité pour lui confier le soin de « occuper » des femmes du défunt, d'être en quelque sorte, *leur bouc* ; mieux, de *préter son phallus* au défunt pour que ce dernier continue toujours de procréer tout en étant dans sa tombe.

L'homme à qui il vient d'être fait appeler pour continuer à procéder à la place du défunt et pour lui, n'est jamais pris pour mari de ces femmes qui sont toujours considérées comme les épouses à part entière de leur mari décédé; tout en vivant dans sa propre famille, au milieu des siens, il vit donc souvent passer quelques jours, voire une ou deux semaines chez les veuves qu'il fait passer à tour de rôle dans l'exercice de ses nouvelles responsabilités, non pas matrimoniales, mais tout simplement sexuelles, car c'est bien de ce nouvel aspect seulement qu'il s'agit. Il s'arrangera toutefois pour que ses arrivées dans cette maison soient entourées d'un minimum de discréption. Tous les enfants issus de ce type de liaison sont considérés comme étant ceux du défunt dont ils porteront le nom du clarin. Ils observeront les interdits et autres totem, et porteront, au besoin, les sacrifices funéraires. A leur mort, ils seront enterrés selon le rite funéraire en usage dans la famille du défunt. *L'homme bouc* n'a aucun droit sur eux. Notons qu'il ne s'agit nullement d'un contexte de concubinage ou de double foyer. Il présente cependant un certain aspect de famille avec le levirat.

d'un membre de sa famille, soit d'un ami pour lui « emprunter son phallus », c'est-à-dire pour l'aider à avoir *lui aussi*, des enfants, comme tout le monde ; comme si de rien n'était ! L'affaire est également arrangée avec la ou les femmes de l'homme incapable de procréer, et tout se passe en général sans heurt.

L'homme invité à prêter son phallus s'arrange aussi pour rencontrer les femmes dont il a en charge de s'occuper dans les conditions les plus discrètes possibles. Naturellement, aucun des enfants issus de cette rencontre ne lui appartient et ne saurait lui appartenir : le simple prêt du phallus ne saurait garantir officiellement à son propriétaire la paternité des enfants qui en sont issus. Il arrive parfois que l'homme incapable de procréer, c'est-à-dire le préteur d'un père des enfants qui portent d'ailleurs son nom de famille et appartiennent à son clan, remercie exceptionnellement son bienfaiteur, c'est-à-dire le préteur du phallus en lui donnant un ou deux des enfants qui l'a aidé à mettre au monde. Ceux-ci rejoignent alors leur vrai père dont ils porteront le nom, journalent des salutations d'usage de leur clan. Si c'est une fille, celui-ci peut la donner en mariage à un des siens ou à un de ses amis.

Lorsqu'un roturier (anato) sert de *bouc* à un prince incapable de procréer, les enfants qui en sont issus porteront le nom du prince qui les intégrera à son propre clan par des cérémonies appropriées de sortie de l'enfant. Si ces enfants sont considérés comme des princes — ou princesses — aucun d'entre eux ne sera autorisé à briguer un jour le trône. Mais l'enfant considéré sa naissance dans cette condition comme prince ou princesse sera considéré comme se réroturier à l'image de son vrai père le *bouc*, dès que le prince, son prétnado père, l'aurait donné en remerciement à ce dernier pour ses bons et loyaux services.

En tout état de cause, ces pratiques coutumières axées sur la sexualité assurent la pérennité de la famille et permettent de sauvegarder les héritages.

### III — LES PRINCESSES ET LE PRÊT DU PHALLUS DE LEUR MARI

Bien qu'il soit l'organe sexuel de l'homme, le phallus est considéré ici comme

étant aussi la propreté, la chose de l'épouse. C'est cette mentalité qui conduit des princesses à considérer le phallus de leur époux comme leur appartenant aussi et que par conséquent elles peuvent même le prêter à une autre femme. Ainsi, il arrive qu'une princesse épouse une autre femme de son choix à son mari, après avoir elle-même accompli toutes les prestations matrimoniales auprès des parents de cette dernière. La nouvelle femme est donnée à l'époux, mais elle n'a jamais le statut d'épouse, statut exclusivement réservé à la princesse qui l'épouse.

Les enfants que mettra au monde cette femme seront pour la princesse dont-ils porteront le nom de famille tout en étant salués à travers les panégyriques cliniques de l'homme. A leur mort, ils seront enterrés chez la princesse. Il arrive cependant que celle-ci donne l'un des enfants à la femme qui à son tour en fera membre de son propre clan.

## CONCLUSION

Nous sommes dans une société où, sous forme de boutade, il est permis de dire que les morts continuent d'avoir des enfants, de même que les impuissants et les hommes stériles ont le plus régulièrement et le plus légitimement du monde, une postérité; société de secrets de Polichinelle qui font que tout le monde est au courant de ce qui est considéré comme relevant de la plus grande confidentialité. Révéler au plus grand public des dessous de certains types de liens sociaux que tout le monde connaît pourtant, ou tourner en dérision des personnes concernées par ces situations sociales singulières et surprenantes est considéré comme un acte grave puni de décapitation car ils sont considérés comme destabilisateurs de la société.

## NOTES

Aucun document écrit ne faisant allusion, à notre connaissance, à cette conception des liens sociaux, nous avons dû nous contenter des sources orales recueillies auprès de huit informateurs qui, malheureusement ont tous exigé l'anonymat. Parmi eux, cinq Princes et trois roturiers.

|                                     |   |
|-------------------------------------|---|
| <b>"LA CROIX<br/>DU BENIN"</b>      | Nous remercions tout spécialement les personnes qui souscrivent un  |
| Rédaction et Abonnements            | <i>Abonnement de Soutien ..... 5000 à 8000 F CFA (50 à 80 FF)</i>   |
| "LA CROIX DU BENIN"                 | <i>Abonnement de Bienfaiteur ..... 10,000 à 15,000 F CFA (100 à 150 FF)</i>   |
| B.P. 105 - Tél. (229) 32-11-19      | <i>Abonnement d'Amis ..... 20,000 F CFA et plus (200 FF)</i>  |
| COTONOU                             | <i>Changement d'adresse ..... 100 F CFA</i>   |
| (République du Bénin)               |   |
|                                     | <b>TARIFS D'ABONNEMENTS par Avion</b>   |
| Compte :                            | <b>Bénin ..... 5.720 F CFA</b>  |
| C.C.P. 12-76                        | <b>Côte d'Ivoire, Burkina Faso, Niger, Maroc, Tunisie, Sénégal et Togo ..... 5.760 F CFA</b>                                      |
| C O T O N O U                       | <b>Gabon, Tchad, Congo (Brazza), Cameroun et R.C.A ..... 5.760 F CFA</b>  |
|                                     | <b>France ..... 5.760 F CFA</b>   |
| Directeur de Publication            | <b>Nigeria, Gambie, Ghana, Liberia et Sierra Leone ..... 7.560 F CFA</b>  |
| <b>BARTHÉLÉMY<br/>ASSOGBA CAPKO</b> | <b>Kenya, Angola, Ouganda et Tanzanie ..... 12.400 F CFA</b>  |
|                                     | <b>U.S.A. ..... 9.480 F CFA 94,80 FF</b>  |
|                                     | <b>Allemagne (West) (Centrale, Sud) ..... 10,200 F CFA 102,00 FF</b>  |
| Dépôt légal n° 822                  | <b>Europe (Italie, Allemagne Fédérale, R.F.A, Belgique, Espagne, Portugal, Suisse, Rome et Norvège ..... 8.520 F CFA 85,30 FF</b> |
| Tirage : 4,700 exemplaires          | <b>Canada ..... 10,200 F CFA 102,00 FF</b>  |
|                                     | <b>Chine ..... 12.600 F CFA 126,00 FF</b>   |

## UN PEU DE DISTRACTION

## JEU DES SEPT ERREURS

Exécutant les dessins 1 et 2 ci-après, le dessinateur a sciemment commis 7 erreurs.

Relevez-les.



(Réponse en page 10)

## ET VOTRE REABONNEMENT !

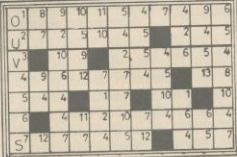
## GRILLE D'AFRIQUE A DÉCODER

Dans la grille, les lettres ont été remplacées par des chiffres. Un même chiffre représente toujours la même lettre.

## GRILLE A DÉCODER

Chaque case de cette grille contient un numéro, lequel correspond toujours à une même lettre. Petit à petit, vous imaginerez de nouveaux mots et identifierez de nouvelles lettres.

En vue de faciliter les recherches, quelques lettres décodées sont déjà inscrites dans la grille. A vous de jouer.



(Réponse en page 10)

## BONNE SANTÉ

## Les sept clefs d'un bon sommeil

## 1) — Mener une vie stable

Pour bien dormir, il faut dans la mesure du possible essayer d'avoir des horaires de sommeil stables. Surtout pour les enfants.

## 2) — Bien manger

Les insomniques ont souvent une alimentation déséquilibrée et inadaptée à leurs besoins. Mieux vaut donc éviter les aliments trop riches, gras, arrosés, épices. Manger peu, mais manger léger et calmement avant de dormir. Prendre un petit déjeuner copieux, un déjeuner classique, une collation à 16 heures, dîner tôt, boire de l'eau et pourquoi pas une petite tisane (camomille, verveine, menthe, eau de fleur orange...), voilà le régime idéal.

## 3) — Faire du sport

Le sport permet d'évacuer le stress à condition

qu'il soit un plaisir et non une contrainte. Surtout, il ne faut pas s'y adonner 5 minutes avant de se coucher.

## 4) — Respirer l'air pur

Pour bien dormir, rien de tel qu'une bonne séance d'oxygénation loin de la pollution des villes, couplée à une séance de relaxation ou à un petit massage.

## 5) — Rire

Le rire facilite le sommeil : 15 minutes de rire par jour permettent d'évacuer les angoisses.

## 6) — Faire la sieste

Rien de tel qu'une petite sieste pour repartir du bon pied. Certains n'ont besoin

que de quelques secondes de récupération, d'autres préfèrent faire le vide pendant 2 heures. A chacun son rythme.

## 7) — Compter les moutons

Dormir est aussi affaire de volonté et de concentration. Il faut être confiant quand à sa capacité à bien dormir et avoir « envie » de plonger dans le sommeil.

Pour faire le vide, il existe de petits trucs. Visualisez un cercle noir, fixez-le et laissez votre imagination agir en faisant en sorte que tout ce qui apparaît reste dans le cercle.

Et si, malgré tous ces conseils, vous ne dormez toujours pas, il faudra en passer par les sommieres ou les différentes variantes des médecines douces après consultation d'un médecin : homéopathie, ostéopathie, oligothérapie, sophrologie, hypnose, acupuncture...

Valerie Gas

Bien dormir, c'est facile,  
par Sandrine Gerin, Editions  
Albin Michel, 22, rue Huguenin,  
75014 Paris, 159 pages, 75 FF.

## FACONS DE PARLER

## DES MOTS BIEN ÉCRITS

Le nom **flèche** s'écrit avec un accent grave et non comme certains le pensent avec un accent circonflexe : "flèche".

Mais si la **flèche** porte un accent grave, les noms dérivés de la même famille prennent un accent aigu.

Ainsi on écrit : **fléchage**, **flécher**, **fléchette**, avec accent aigu... Une remarque orthographique à retenir pour bien écrire.

## POUR BIEN PARLER

**Orifice**, dans le sens d'ouverture est un nom masculin : un **orifice**, et non comme on l'entend souvent : "une **orifice**".

Pour bien parler il faut donc dire par exemple : un **orifice circulaire**.

## JEU DE MOTS

La viabilité, est-ce :

- une mise en état d'une habitation ?
- une aptitude à se développer ?
- une aptitude à fonctionner ?

Trouvez la bonne définition.

Réponse : La **viabilité** c'est le caractère de ce qui est **viable** (qui peut vivre), donc qui peut se développer... une entreprise **viable**.

Ne pas confondre avec **fiabilité** (avec un F), aptitude à fonctionner plus ou moins longtemps.

## POUR BIEN PARLER

L'adjectif **perclus** (PERCLUS), privé de la faculté de bien se mouvoir donne au féminin **percluse** et non "perclue" (UE).

On dira donc : cette femme est **percluse** de rhumatismes.

## DES MOTS ET LEUR SUITE

**Les animaux**, du singe au ver de terre en passant par la souris et le zèbre ont donné naissance à de nombreuses expressions.

**Zèbre** : filer comme un zèbre, c'est-à-dire courir rapidement.

**Souris** : accouchez d'une souris. Aboutir à un résultat ridicule après beaucoup d'efforts.

**Autruche** : tout digérer, en parlant d'un gros mangeur, c'est avoir un estomac d'autruche. En effet l'autruche, dit-on, engloutit dans son vaste estomac des cailloux, du verre, des morceaux de bois pour faciliter le broyage de ses aliments.

On dit aussi pratiquer la politique de l'autruche : fermer les yeux pour ne pas voir le danger. L'autruche, quand elle se sent atteinte par ses poursuivants se cache la tête dans le sable pour ne plus voir le danger.

**Poule** : être comme une poule qui n'a qu'un poussin... embarrassé pour peu de chose.

**Singe** : payer en monnaie de singe... débiter des sottises pour payer ou régler quelque chose. L'origine de cette expression remonte au XIII<sup>e</sup> siècle où pour entrer dans la capitale française y vendre un singe, il fallait payer une certaine somme, ou alors faire exécuter à l'animal des tours d'adresse (une monnaie de singe).

**Le ver (VER)**, ce tube digestif qui marche à dix humoriste, a toujours été considéré comme un être dénué de tout, d'où l'expression : *nu comme un ver*.

## POUR BIEN PARLER

**Au travers ou à travers**, deux expressions qui peuvent s'employer suivant le sens de la phrase.

**A travers** signifie par le milieu de... se promener à travers champs.

Mais quand il y a un obstacle à surmonter ou qu'on veut indiquer qu'une chose est faite mal à propos on emploie **au travers**... passer au travers des dangers... se jeter au travers d'une affaire. On dit aussi en ce sens : *en travers de*.

Noter qu'**au travers** est toujours suivi de la préposition "de". *A travers n'en est pas suivi.*

## DES MOTS QUI SE RESSEMBLENT

**Ombragé**, **ombrageux** et **ombreux**, trois adjectifs évoquant l'ombre et pourtant trois mots aux sens différents.

**Est ombragé**, celui qui est soupçonneux et déifiant : un caractère ombrageux. (Un cheval ombrageux est un cheval peu-reux).

**Est ombragé**, ce qui est protégé du soleil : une terrasse ombragée.

Enfin, **est ombreux** tout ce qui donne de l'ombre.

Il faut noter aussi l'adjectif **ombré** qui s'applique à un dessin où les ombres sont marquées.

## POUR BIEN PARLER

**Le nom éclair** est du masculin... un éclair, contrairement à tous ceux qui le mettent au féminin... "une éclair" ; cette prononciation est plus facile mais fautive.

**L'éclair**, le gâteau que l'on peut manger chez le pâtissier et qui ne dure qu'un instant, comme l'éclair du ciel, est aussi du masculin : un éclair.

## LE MOT JUSTE

On parle parfois de blanchiment, parfois de blanchissage... Deux noms évoquant la couleur blanche mais avec un sens différent.

**Le blanchiment** c'est l'action de blanchir ce qui est teinté. Au sens figuré, blanchir ce qui est d'origine douteuse : le blanchiment de l'argent de la drogue.

Quand au nom blanchissage, on l'emploie surtout en parlant du lavage du linge.

## NATION - ÉCONOMIE

BUDGET EXERCICE 1997 :  
LES SIGNES AVANT-COUREURS DU P.A.S IV

(Suite de la première page)

— la création d'une structure d'assistance conseil en matière de politique sociale: 273 millions de F. CFA ;

— une provision de 2,270 milliards de F. CFA pour le développement de l'enseignement technique et professionnel ;

2 — La lutte contre la paupérisation et la protection des couches vulnérables :

— l'amélioration des conditions de vie dans la sous-préfecture des Agouégués : 1,076 milliard de F. CFA ;

— la création de cantines scolaires et l'assistance au secteur de l'éducation : 1,077 milliard de F. CFA ;

— l'équipement de centres de santé en zones rurales : 727 millions de F. CFA ;

— la construction de 200 écoles en milieu rural : un (1,000) milliard de F. CFA ;

— la construction de 300 salles de classes dans les établissements secondaires généraux : 105 millions de F. CFA ;

— l'adduction d'eau dans 40 villages du Sud Bénin : 595 millions de F. CFA ;

— l'approvisionnement en eau potable en milieu rural : 650 millions de F. CFA ;

— l'amélioration des conditions de vie en milieu rural par l'électrification solaire: 200 millions de F. CFA ;

3 — La promotion du développement agricole :

— la mise en œuvre d'un plan de recherche sur le palmier à huile : 300 millions de F. CFA ;

— l'exécution du projet de développement intégré du Mono : 1,438 milliard de F. CFA ;

— la poursuite du projet d'intervention locale pour la sécurité alimentaire : 1,389 milliards de F. CFA ;

4 — Le renforcement des infrastructures routières et administratives :

— le début des travaux de réhabilitation de la ville de Porto-Novo : 600 millions de F. CFA ;

— la réhabilitation de résidences et bureaux des préfètures et sous-préfètures : 240 millions de F. CFA ;

— la rénovation des bâtiments de certaines missions diplomatiques : 716 millions de F. CFA ;

— la poursuite des travaux de construction de l'immeuble de la Direction générale des Impôts et des Domaines (DGID) et de la Direction Générale des Affaires Économiques (DGAE) : 200 millions de F. CFA ;

— l'achèvement de la construction du poste de douanes de Kraké-Plage : 300 millions de F. CFA.

## 5 — la relance du secteur privé :

Pour favoriser la relance du secteur privé, il a été prévu en faveur du Fonds de Promotion Économique, un crédit de 1,557 milliard de francs dont 307 millions de F. CFA apportés par l'État et 1,250 milliards de F. CFA par les opérateurs économiques.

## 6 — Le renforcement de la démocratie :

— la subvention à la presse privée : 300 millions de F. CFA ;

— la subvention aux organisations syndicales : 200 millions de F. CFA ;

— l'organisation des élections municipales : un (1,000) milliard de F. CFA.

En ce qui concerne le Programme d'Investissement Public pour l'année 1997 il s'élève à 108,900 milliards de F. CFA contre 102,400 milliards de F. CFA en 1996, soit un accroissement de 6,500 milliards de F. CFA. Ce programme, se veut être un outil de promotion économique et sociale, un programme à travers lequel le gouvernement envisage de :

1<sup>o</sup>) consolider la croissance économique ;

2<sup>o</sup>) lutter contre la pauvreté ;

3<sup>o</sup>) développer les potentialités humaines et garantir leur pleine utilisation dans l'éducation, la santé et l'intégration de la femme au développement.

Les projets inscrits dans le PIP gestion 1997 ont répondu aux critères suivants :

a) conformité avec les priorités et stratégies sectorielles ;

b) apport d'une valeur ajoutée appréciable ;

c) charges récurrentes minimales voire nulles ;

d) création d'emplois.

Une attention particulière a été portée, dans la préparation du PIP gestion 1997, sur les nouveaux projets dont le coût global dépasse les deux (2,000) milliards. L'inscription de ces projets a été subordonnée à une étude de faisabilité et de rentabilité. De même l'inscription de la contrepartie à tout projet a été subordonnée à la présentation des accords de crédit ou de dons qui les stipulent expressément, ce qui est une innovation dans la réalisation effective des projets et permet d'éviter ainsi des projets mort-nés faute de financement conséquent qui conduit à de faible taux de réalisation en fin d'exercice.

Le Programme d'Investissements Publics (PIP) se décompose en ressources internes et en ressources externes :

\* Les ressources intérieures s'élèvent à 19,861 milliards de F. CFA soit 18,2 % du montant total des investissements prévus pour 1997.

Dans ces 19,861 milliards de F. CFA, l'apport du budget national s'élèvera à

17,800 milliards contre 15,600 milliards de F. CFA en 1996.

On note, une part croissante, d'année en année, des ressources internes dans le financement des investissements publics, preuve du redressement financier progressif de l'État béninois.

\* En 1997, le montant des dons des partenaires extérieurs représentera 45,2 % du montant total des investissements publics de l'État béninois.

## PLUS DE CENT MILLIARDS DE DÉFICIT

Il ressort des différentes opérations extérieures dans la loi de finance gestion 1997, un déficit (besoin de financement) qui s'élève à 111,563 milliards de F. CFA dont la couverture sera assurée par les ressources extérieures de la façon suivante :

Prêts : 37,763 milliards de F. CFA  
Dons : 44,230 milliards de F. CFA  
Ressources spéciales du PAS : 29,570 milliards de F. CFA.

A y regarder de près, la réduction des crédits de fonctionnement alloués à la plupart des ministères et institutions d'État illustre, du moins au plan des intentions, le souci de la réduction du train de vie de l'État. Par ailleurs il convient de noter, l'inscription de mesures favorables aux couches vulnérables du secteur privé et du renforcement de la démocratie.

## L'ASSEMBLÉE NATIONALE SE TAILLE LA PART DU LION !

Mais au-delà de toutes ces considérations, le budget 1997 mérite quelques réflexions. En effet, il est curieux de constater, au moment où l'on clamé la réduction du train de vie de l'État:

— le quasi doublement des frais de mission à l'étranger et de ceux des missions d'État.

— Mais le plus important est dans la rubrique "charge de fonctionnement de l'Assemblée Nationale" où l'on peut constater que les frais d'énergie, eau, frais de postes, de télécommunication, ont plus que doublé passant de 70 millions en 1996 à 181 millions.

— Les services divers sont passés de 11,970.000 à 29,000.000 de F. CFA. Les frais de fêtes et cérémonies eux, sont passés de 25,000.000 à 35,000.000. Et les dépenses diverses de fonctionnement sont passées de 43,200.000 à 65,500.000 de F. CFA.

C'est à croire, que nos honorables députés spéculent sur le relèvement des tarifs de la SBEÉ et la hausse de certaines taxes comme celles de l'OPT se sont taillés, comme d'habitude, la part du lion dans la répartition du revenu national. Et les arguments développés dans les allées

de l'hémicycle pour justifier certaines dépenses qui seraient liées au souci de dynamiser les commissions parlementaires ne sont pas convaincantes. Car quoi qu'on dise les élus de la nation doivent faire la politique des moyens disponibles tout en tenant compte des réalités et du contexte économique.

## BIENTÔT LE PAS IV !

Mais au-delà de tout cela, le budget 1997 fait ressortir comme toujours d'ailleurs le caractère de dépendance de notre pays vis-à-vis de l'étranger. Mieux il est révélateur de la marche du Bénin vers le PAS IV. En effet, dans le programme d'investissements publics 1997, les concours extérieurs font 45,2 % du budget. Dès lors, on se rend compte du poids de ces apports dans les investissements chez nous. Ces interventions résultent naturellement du programme d'ajustement structurel. Alors la question que l'on se pose est de savoir si le Bénin pourra, accroître notamment ses ressources propres et assurer d'ici fin 1997, date d'expiration du PAS III, l'autofinancement de son économie. Certainement pas. D'ailleurs malgré les incitations des experts de la Banque Mondiale et du FMI en 1995 à l'endroit du Bénin pour souscrire aux programmes sectoriels en se passant du PAS, les autorités d'alors n'avaient pas pu s'empêcher de souscrire au PAS III. La nécessité de bénéficier coûte que coûte des milliards de "dons obligé incontestablement et explique ce constat. Que se passera-t-il d'ici fin 1997 ? Le projet de budget 1998 nous éclairera en octobre prochain.

## ÉVITER LES GRANDES DISPARITÉS

Le drame de notre pays et le frein inefficace à toute action gouvernementale efficace sont la faiblesse notoire des ressources propres de notre État. Nous ne pensons pas qu'on puisse affirmer sans conteste que le Bénin est pauvre mais la fraude fiscale et les malversations y atteignent des sommets insoupçonnés. La responsabilité des services de recettes est pleinement engagée. Alors que l'État béninois et la grande majorité du peuple s'appauvrisse inexorablement, certains agents de ces recettes prospèrent et n'hésitent même plus à établir le produit de leurs rapines. Il serait anormal d'exclure les hommes politiques qui sont plus préoccupés sinon de faire leur beurre, mais tout au moins de tirer leurs épingle du jeu. Voilà le nœud gordien qu'il faut impérativement trancher dans le vif pour éviter de créer des disparités trop grandes dues non au mérite et au travail, mais à la magouille et au favoritisme.

Dans tous les cas, il est temps, on ne le dira jamais assez, d'innover au Bénin pour sortir des sentiers battus et de la torpeur dans lesquels semblent se complaire tous les gouvernements depuis notre indépendance en 1960. Personne ne viendra d'ailleurs développer notre pays. Seul le génie et la détermination de toutes les Béninoises et de tous Béninois permettront à la République du Bénin d'amorcer son développement.

Alain Sessou

## AUGMENTATION DES TARIFS DE LA S.B.E.E : LE VIN "SALÉ" EST TIRÉ

(Suite de la première page)

de cette société ne sont pas de nature à la rentabiliser, malgré la situation de monopole dont elle jouit.

### QUELQUES ÉLÉMENTS DE DYSFONCTIONNEMENT

De l'analyse des données collectées par une mission récente des bailleurs de fonds auprès de la direction de la SBEE, il ressort de nombreuses incohérences. Ces discordances concernent principalement l'estimation des performances commerciales (encasement, facturation et montant des arriérés) et l'établissement du plan d'investissement à moyen terme. La SBEE ne dispose pas encore d'un système fiable de collecte et de diffusion des informations de gestion. A cet effet, une mission de la Banque Mondiale a d'ailleurs constaté que de nombreuses améliorations sont encore nécessaires. Si la direction de la comptabilité et des finances (DCF), avec l'appui d'une assistance technique financée par le CFD, a réellement amélioré ses performances, il reste cependant qu'elle ne bénéficie pas encore du soutien suffisant des autres directions pour collecter les informations relatives au fonctionnement actuel et au personnel de l'entreprise.

A la direction de la planification et de la stratégie, des faiblesses importantes se sont révélées. La société ne dispose pas d'un plan d'ensemble cohérent pour l'avenir. Les hypothèses relatives aux prévisions relatives à l'évolution de la demande, au programme d'investissement à moyen terme et aux tarifs correspondants ne sont ni systématiques ni cohérents. Mais en vérité, comme on peut le constater dans un document de la Banque Mondiale, deux problèmes majeurs handicotent le fonctionnement de la SBEE :

— le non-paiement des consommations des démembrements de l'État (collectivités locales, organismes publics et sociétés d'État) pour lesquels l'État dégage sa responsabilité. On note cependant la bonne volonté de l'État qui a cessé de faire pression sur la SBEE pour l'empêcher de prendre les mesures coercitives qui s'imposent ;

— la subvention du secteur eau par le secteur électrique qui crée une distorsion dans les éléments tarifaires envoyés aux consommateurs. Il encourage un laissez-aller dans la gestion de l'activité eau (niveau de perte trop élevé et gaspillage de l'eau par les consommateurs). Il pénalise aussi l'économie béninoise par l'établissement d'un niveau de tarif électrique trop élevé pour permettre le développement des activités industrielles et commerciales.

### LA RECHERCHE D'ÉQUILIBRE

C'est dans cet environnement qu'est intervenue la suppression de la subvention

de l'État à la SBEE qui, il faut le rappeler, était de 3 milliards et 2 milliards respectivement en 1994 et 1995. Dès lors, il est de nécessité impérieuse de rechercher l'équilibre financier par une politique de tarification appropriée. Et c'est justement dans ce cadre que se situe le relèvement récent des tarifs des prestations de la SBEE : 10% pour l'électricité et 40% pour l'eau. Une structure tarifaire hélène qui n'aura pas permis la disparition de la subvention de l'eau par l'électricité. En effet, le mètre cube d'eau dont le coût de production revient en moyenne à 420 F CFA est livré à la nouvelle tarification à 138 F CFA pour les 10 premiers m<sup>3</sup> consommés et à 290 F CFA pour le reste de la consommation. En clair l'eau aujourd'hui serait livrée à un « coût social » (sic).

### QUELLE ANGOISSE ?

Au demeurant, la consternation et la déception au sein des populations au lendemain de la révision des tarifs de la SBEE est tout à fait compréhensible. En vérité et selon toute vraisemblance, ce n'est pas tant le relèvement des tarifs appliqués par la SBEE qui fait très mal, mais l'effet multiplicateur de cette décision sur tous les autres produits. Et c'est cela qui rend perplexes et anxiens les Béninois et les Béninois. Ceci, au regard de l'environnement économique béninois difficile dans lequel le pouvoir d'achat ne cesse de s'amenuiser face à un effort toujours insuffisant d'un pouvoir que d'aucuns n'hésitent pas à qualifier de laxiste. Certes, le relèvement des tarifs repose, du moins apparemment, sur des réalités objectives : rechercher l'équilibre financier, suite aux conséquences désastreuses de la dévaluation, en supprimant la subvention de l'État afin de sauvegarder le financement par les bailleurs de fonds des projets d'extension du réseau électrique et/ou d'adduction d'eau. Seulement, la Société Béninoise d'Électricité et d'Eau, dans le seul souci d'équilibrer ses comptes, ne saurait se limiter à la seule augmentation des prix de ses prestations.

### LE RISQUE DE LA PRIVATISATION

les tarifs et qu'en outre, des efforts sensibles soient faits pour contrôler les coûts et améliorer la gestion des entreprises d'eau, d'électricité et des télécommunications. D'après l'audit et les études déjà effectuées, « les actions nécessaires et la révision des tarifs seront mises en œuvre sur la période 1995-1996. Si la présence de gisements de gaz était confirmée, ils devraient être mis en valeur par des investissements privés, dans le cadre d'un accord de partage de la production. En outre, le gouvernement ferait appel à des fonds privés pour financer l'installation de turbines à gaz pour la production d'électricité ».

réflexion sereine et sérieuse ainsi qu'une action rigoureuse s'imposent. Les déphasages et la discrimination ne peuvent engendrer que des frustrations qui sont des sources de dérapage. De cette volonté dépend l'avenir de la SBEE, des citoyens béninois et du développement de notre pays.

Alain SESSOU

### DES ACTIONS À ENCOURAGER, POURVU QUE...

(Suite de la page 3)

justice sur le chemin de la concrétisation des décisions des États Généraux de la Justice.

Toutefois, la mise en œuvre d'un tel programme quoique noble, suppose d'énormes moyens financiers. Et la question qui vient à l'esprit, est celle de savoir ce qui sera fait pour l'année 1997 en cours, lorsqu'on sait que le Budget 1997 de l'État est déjà voté par l'Assemblée Nationale. L'année, les cadres du ministère de la justice sont rassurants en indiquant que les recrutements des personnels et les grandes réalisations d'infrastructures prévus dans le plan d'actions ne démarrent qu'à partir de 1998. Mais ils affirment que cette année 1997 connaîtra la mise en place de la commission de codification des textes législatifs, la formation des formateurs en matière des droits de l'homme en vue d'une campagne de vulgarisation des droits essentiels de la personne humaine, l'élaboration des statuts de la magistrature et des séminaires et colloques de formation des acteurs de la justice.

En somme, l'idée d'un plan quinquennal d'actions du ministère de la justice, de la législation et des droits de l'homme à partir des résultats des États Généraux de la Justice est à soutenir, à encourager et à voir faire tache d'huile. Tant il est vrai en définitive, que ce plan quinquennal élaboré par le ministère de la justice honore toute l'équipe gouvernementale actuelle et témoigne de son désir de ne plus enfermer dans les tiroirs les décisions proposées dans l'intérêt supérieur de la nation béninoise.

Ceux qui nous gouvernent doivent, avant toute décision, prendre le plus grand compte de ses répercussions sociales : l'eau potable et l'électricité sont des biens nécessaires même indispensables : peut-on parler de progrès et s'en passer ? Elles doivent être mises à la portée de tous, à des prix abordables. Ainsi les premières tranches (d'eau et d'électricité) doivent porter sur des quotients raisonnables à des prix de favoris : que représentent 166 litres d'eau potable pour un ménage, soit huit (8) seaux de vingt (20) litres d'eau par jour ? Une

Guy Dossou-Yovo

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## L'ÉGLISE SAINTE-FAMILLE D'ADJARRA A ÉTÉ CONSACRÉE



Le 28 décembre 1996, Dieu a de nouveau comblé de joie son Église.

Après la consécration de l'église Saint-François-Xavier de Porto-Novo le 30 novembre 1996, la bonté ineffable du Seigneur a réuni ses filles et fils pour la consécration de l'église de la paroisse Sainte-Famille d'Adjara le 26 décembre 1996. Cette paroisse, la troisième du Diocèse de Porto-Novo, est riche de souvenirs sur l'évangélisation du peuple de Dieu.

Très riche en couleurs, la cérémonie a été présidée par S. Exc. Mgr Vincent Mensah, Évêque du lieu entouré pour la circonstance de S. Exc. Mgr Antoine Ganyé, Évêque de Dassa-Zoumé et une vingtaine de prêtres.

Les rites de consécration de l'église ont commencé par l'incrustation des reliques de saint Charles Lwanga dans l'autel. Elle a été suivie de la remise de l'église à S. Exc. Mgr Vincent Mensah à travers la remise des clefs par le vice-président du Conseil pastoral paroissial, M. Benoît Kouchoélo.

Cette belle et imposante cérémonie de consécration de l'église Sainte-Famille d'Adjara est un grand rendez-vous avec la grâce de Dieu pour entrer dans la nouvelle année tournée vers le troisième millénaire.

Au cours de son homélie, Mgr Vincent Mensah a surtout rappelé les grands traits de l'histoire de l'érection et de l'évolution de la paroisse Sainte-Famille d'Adjara.

Lisons-le :

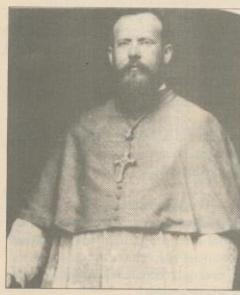
*«Le 15 juin 1913, S. Exc. Mgr François Steinmetz bénissait en ce lieu même une église qui faisait la fierté de la population d'Adjara et l'admiration des visiteurs. Ceux qui ont vu et connu ce véritable joyau artistique s'extasiaient devant "l'harmonie de ses proportions, la perfection de son acoustique" la délicate beauté de ses décors et ornementsations. Commencée le 8 novembre 1912 par la pose de la première pierre, elle était achevée dans un temps record de moins de huit mois. Cette église que nous devons à l'ardeur missionnaire du Père Bauzin était porteuse de l'histoire religieuse d'Adjara et même du Diocèse de Porto-Novo.*

*«En effet, la clairvoyance de S. Exc. Mgr Paul Pellet, Évêque de Lagos dont dépendait l'actuel Diocèse de Porto-Novo avait envoyé dès 1901 le Père Camille Bel à Adjara. Ce Père Camille Bel est mort à Ouidah. Après Porto-Novo et Kétou, il fallait penser à cette région dont la densité atteint 250 habitants par Km<sup>2</sup>, région dotée d'un marché original, célèbre dans le pays et même à l'extérieur. Quelques mois*



Le Père Camille Bel

après (15 mai 1901) avec l'érection du Vicariat apostolique de Ouidah confié à S. Exc. Mgr L. Dartois, cette région a été



Mgr L. Dartois

rattachée à la nouvelle juridiction. Depuis cette date, Adjara, il faut le dire, a connu des fortunes diverses. Le Père Bauzin se verra enlever son vicaire, le Père Joseph Barreau en 1914. Ce dernier n'y reviendra que pour de courts séjours de 1930 à 1937 et de nouveau en 1943 pour se retirer définitivement le lermars 1946. (Enterré à Zagnanado, il repose chez nous). La paroisse a connu de nombreuses années sans prêtre. Une stabilité n'y a existé qu'à partir de 1946, date où a été nommé dans la personne de l'Abbé Manuel Shanu, aujourd'hui moine trappiste à Aigubelle, le premier curé africain de la paroisse. Il aura pour successeurs les Pères Michel Houngbedji, Théophane Faïhoun, Laurent Sah. Le Père Jacques Sicard, des Missions Africaines, affecté à ce poste proposera alors la construction de l'église qui se dresse majestueuse à l'endroit même de l'ancienne. Nous avons été bénévolement aidés dans la réalisation de cette œuvre par

M. Pierre Béraud, un ingénieur compétent, d'un dévouement remarquable. En ce jour où nous arrivons au bout de nos peines, nous ne pouvons oublier cet homme désintéressé, toujours fidèle sur le chantier, prêt à tout sacrifier pour offrir à Dieu une demeure digne de Lui.

*«Je suis heureux de féliciter publiquement aujourd'hui l'Abbé Anton Stefan qui sait prendre diligemment une succession. Son sens de continuité, sa patience, son goût du beau l'ont conduit à poursuivre cette œuvre gigantesque qui arrive maintenant à son achèvement. Voilà l'église que nous consacrons ce matin, celle où nous viendrons rencontrer Dieu, celle où se réalisera toujours pour nous l'Emmanuel "Dieu avec nous" "Dieu unique Sauveur au milieu de son peuple". C'est le sens profond de la consécration. Vu sous cet angle, ce lieu devient la demeure de Dieu et la porte du ciel.*

*«L'église de pierre nous apparaît alors comme le symbole de la communauté des chrétiens, la famille des enfants de Dieu*

*(Suite à la page 9)*

### REGARD RETROSPÉCIF SUR LA PAROISSE

Les Pères Borghero et Fernandez, selon l'histoire, sont venus au Dahomey, aujourd'hui Bénin, en 1861. Quarante ans plus tard, le Révérend Père Camille Bel entrera à Adjara, envoyé par Mgr Paul Pellet, Évêque de Lagos. Mandat: y fonder la Mission catholique. Le Révérend Père Camille Bel, missionnaire à Tokpo (Nigeria), vint donc à Adjara pour la fondation de la Mission au mois de mars 1901.

En ce temps-là Porto-Novo et sa banlieue dont Adjara qui abritait le plus important marché et tout le territoire de Holi Kétou, dépendaient, au point de vue de la juridiction ecclésiastique, de l'Évêque de Lagos, Mgr Paul Pellet. Celui-ci avait déjà envoyé le zélé Père Bel fonder Kétou en 1897. Le choix d'Adjara comme station principale à 8 kilomètres seulement de Porto-Novo, a justifié par la suite la clairvoyance apostolique de ses fondateurs.

Le mois de mai (15 mai 1901), un décret de Rome érigait le Vicariat Apostolique de Ouidah avec Mgr L. Dartois comme premier titulaire. De fait, Porto-Novo et Adjara furent rattachés à la nouvelle juridiction. Débarqué alors à Cotonou fin octobre 1901, Mgr L. Dartois se rendit sans tarder à Porto-Novo où il fut accueilli par le Père Camille Bel. Ce dernier le conduisit chez le roi Toffa. But: aller obtenir de celui-ci la donation qu'avait faite Tokpo, roi d'Adjara, d'un terrain à la Mission catholique. Le roi Toffa déléguera un de ses laris. Et ce fut alors en présence de Tokpo et de Antonio Sant'Anna qui servait d'interprète, le Révérend Père Camille Bel et sans doute aussi de Mgr L. Dartois lui-même que le terrain sur lequel se trouve aujourd'hui la Mission catholique fut délimité. Quelques mois plus tard, la concession fut officiellement accordée par le Gouverneur Liotard qui, en 1902, remit au Père Camille Bel une somme de 2.000 francs pour y ouvrir une école primaire soi-disant de fils de chefs. En réalité, les chefs y envoyaitaient en ce moment-là les enfants d'autrui et non les leurs.

La première église et la première habitation y furent construites par le Père Bauzin. L'église, elle, fut l'une des plus artistiques de tout le Vicariat. Commencée le 8 novembre 1912, elle sera, sept mois plus tard soit le 15 juin 1913, bénie par S. Exc. Mgr François Steinmetz, Vicaire apostolique du Dahomey, assisté par les RR. PP. Paichoux, supérieur de Porto-Novo et Bauzin, supérieur de la Mission catholique d'Adjara, le premier faisant fonction de diacre, le second de sous-diacre. Le bon Père Bauzin avait, pour la construction de cette église, dépensé tout son patrimoine.

Les premiers prêtres à travailler à Adjara sont les Pères Camille Bel et Geslinier. La paroisse a connu de nombreuses années sans prêtre. Une stabilité n'y a existé qu'à partir de 17 février 1946, date où a été nommé dans la personne de l'Abbé Manuel Shanu, aujourd'hui moine trappiste à Aigubelle, le premier curé africain de la paroisse.

La construction de l'actuelle église a été proposée par le Père Jacques Sicard (SMA) affecté à ce poste. Aide par la grâce de Dieu et ses amis de France et le peuple d'Adjara, le Père Sicard la bâtit dans les années soixante-dix selon le plan et les conseils de S. Exc. Mgr Vincent Mensah. Sa réalisation a bénévolement connu l'aide de M. Pierre Béraud, un ingénieur compétent. Son achèvement a été assuré sous la conduite efficace de l'Abbé Anton Stefan, son curé actuel.

L'église d'Adjara est la première église paroissiale du pays dédiée à la Sainte Famille. Elle est consacrée le 28 décembre 1996 par S. Exc. Mgr Vincent Mensah, Évêque de Porto-Novo en la vingt-sixième année de son épiscopat et de sa charge pastorale dans le Diocèse.

Janvier Fassinou

RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...

## DEUX NOUVEAUX PRÊTRES POUR LE DIOCÈSE DE NATITINGOU

Dans la matinée du 28 décembre 1996, en la fête des Saints Innocents, l'Église particulière de Natitingou, encore relativement pauvre en prêtres autochtones, a eu l'immense joie d'accueillir à la fois deux nouveaux prêtres diocésains. C'était par l'imposition des mains de S. Exc. Mgr Nestor Assogba, Évêque de Parakou, administrateur apostolique du Diocèse de Natitingou qui furent faits prêtres du Christ:

— l'Abbé Benjamin Toudouon de la cathédrale de Natitingou et  
— l'Abbé Bertin Tanchiéta de la paroisse de Wansokou.

A 9 h 15 s'est ébranlé le cortège des ordinands dans une procession accompagnée par la clameur embrouillée des chants simultanés des différentes chorales waama, djamari, adjogan et celle des jeunes qui ont, par la suite, animé la messe présidée par S. Exc. Mgr Assogba qu'entouraient pour la circonstance Mgr Paul Kouassivi Vieira, Évêque de Djougou, et 26 prêtres.

Après l'ouverture de la cérémonie, le Père Didier Gnitona, vicaire épiscopal et recteur du petit séminaire Saint-Pierre de Natitingou, a procédé à l'appel et à la présentation des candidats. Particularité, car cette fois-ci, le présentateur ne s'est pas contenté de dire comme à l'accoutumée : «des chrétiens qui les connaissent ont été consultés...»; la nouveauté est que le peuple a été consulté et sur place. Après quoi une femme est montée à l'ambon pour témoigner en français et en waama, en faveur de l'Abbé Bertin; un homme en goun et en français l'a fait en faveur de l'Abbé Benjamin. Il en résulte, pour l'essentiel, que l'Abbé Bertin fait montre d'humilité et joint une disponibilité permanente à son amour bienfaisant; et que, de la personne de l'Abbé Benjamin, lui aussi disponible et affable, se dégage une intensité de vie qui force les coeurs à lui être attachés.

C'est alors qu'arriva, comme en conclusion, l'attestation officielle du Père Didier que les candidats sont jugés dignes d'être ordonnés prêtres. La réponse d'agrement du Prélat qui les choisit comme, au nom du Christ prêtres, souleva des applaudissements chaleureux, intercalés par des acclamations aux cris perçants du Nord et les litanies de la cour royale de Porto-Novo.

Le Gloria vient couper cours à ce «brouhaha» joyeux pour nous réintroduire dans le recueillement et la liturgie de la parole.

Dans son homélie de circonstance, Mgr Nestor Assogba a d'abord adressé ses remerciements à tous ceux qui ont pris part à cette Eucharistie : les fidèles, les divers chefs religieux invités, les parents des ordinands, les religieux, la cinquantaine de religieuses, les séminaristes et les prêtres, S. Exc. Mgr Paul Kouassivi Vieira, au double titre de recteur émérite du grand

Séminaire Saint-Gall sis à Ouidah et d'Évêque du Diocèse de Djougou, né du démembrement de celui de Natitingou. Il remercia aussi les autorités politiques : M. Jean K. N'Tcha, Préfet de l'Atacora et l'honorable député Adolphe Biaou.

Ensuite, en réveillant l'assistance au souvenir de la joie de Noël dans laquelle elle baigne encore, le Prélat a mis en exergue le contraste de la vie de l'Enfant-Dieu. Jésus en qui habite corporellement

toute la plénitude de la divinité s'est fait le plus humble des hommes; lui le Roi des rois est né dans une étable; Marie l'aïuré privé du lait et des soins maternels qu'«il aurait perdu sa vie»; et pourtant c'est Lui le soutien des affamés et l'espoir des malheureux. C'est ce Christ humble et pauvre, innocent et obéissant que le Prélat exhorte les ordinands à prendre comme seul et unique modèle. «Le vrai prêtre, qui, immolé, invite à manger son corps et boire son sang au cours de chaque messe et qui sait aimer tout le monde d'un amour fort et jamais exclusif».

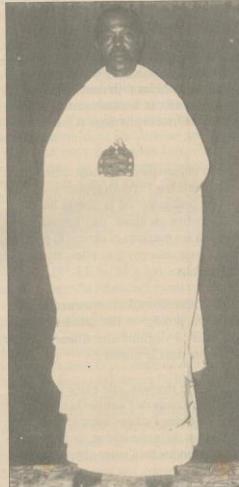
Le Prélat a rappelé aussi les trois fonctions fondamentales du prêtre : enseigner, gouverner et sanctifier. Il a ensuite prodigué quelques conseils aux nouveaux élus : «Travaillez avec amour, leur a-t-il dit, et ne soyez pas des fonctionnaires de la Parole, des prédicteurs à sensation; tenez compte de l'hypersensibilité du monde moderne aux écarts entre actes et paroles...; prêtres, prophètes et rois, travaillez à l'avènement d'un monde de paix».

Aux jeunes, Monseigneur Assogba a rappelé leur vocation au mariage et au service de la nation, mais aussi à la vie religieuse et sacerdotale.

La traduction de cette homélie en waama et en djamari, a été suivie de la liturgie du sacrement de l'ordre — déclaration de l'intention et engagement des ordinands à recevoir la charge sacerdotale à travers le «oui et le veux» déterminant, courageux et sincère, génuflexion devant l'Évêque pour la promesse du respect et de l'obéissance, litanie des saints suivie de l'imposition des mains et de la prière consécutive qui fit de Bertin et de Benjamin des prêtres de Jésus Christ à jamais.

Tout cela s'est déroulé dans une atmosphère recueille et priante.

Pour leur première mission, Mgr Nestor Assogba avait la prière finale, a confirmé l'Abbé Bertin Tanchiéta professeur au petit séminaire Saint-Pierre de Natitingou et a nommé l'Abbé Benjamin, professeur au moyen séminaire Notre-Dame de Fatima.



Abbé Benjamin Toudouon



Abbé Bertin Tanchiéta

## L'ÉGLISE SAINTE-FAMILLE D'ADJARRA

(Suite de la page 8)

qui se rassemble au nom de la très Sainte Trinité.

«En consacrant cette église, c'est la population même d'Adjara que nous consacrons à Dieu et que nous mettons sous le patronage de la Sainte-Famille. Dans la mouvance de notre préparation au troisième millénaire, nous jetons un regard sur le progrès de l'évangélisation à Adjara depuis 95 ans; nous rendons grâces à Dieu de l'accroissement de ses fidèles, de ceux qui cheminent avec le Christ vers Dieu le Père pour être vraiment, dans les foyers, vraies Églises domestiques à l'image de la Sainte Famille de Nazareth. Nous louons pour le rayonnement et le dynamisme de la foi dans les nombreux villages qui nous entourent. Nous Le bénissons d'avoir appelé à son Saint Service des fils et des filles du territoire. Mais nous portons encore une tristesse; cette troisième paroisse du Diocèse érigée en mars 1901 n'a donné qu'un seul prêtre. Nous aurons certainement à réfléchir sur les causes de ce sévère déficit. Heureusement l'avenir ne manque pas de promesse. Nous pouvons encore nous réjouir des quinze séminaristes, aspirants, postulantes et novices. Mais il me semble que plus que d'autres paroisses plus jeunes, nous avons à prier le Maître de la moisson d'envoyer des ouvriers à sa moisson».

Soulignons que la procession des oblats a été clôturée par un couple tout de blanc vêtu, bébè en main (représentation de la Sainte Famille) et qui s'est présenté au



Première église paroissiale d'Adjara

prélat qui a souri et l'a bénie sous les applaudissements bien nourris des participants.

Avant la bénédiction finale et visiblement content, S. Exc. Mgr Vincent Mensah a interrogé l'assistance en ces termes : A qui le prochain tour ? Et de renchérir : «Mon souhait est que si Kétou pouvait faire un peu plus d'effort, la consécration de son église pourrait avoir lieu en l'an de grâce 1997 pour célébrer le centième anniversaire de la création de sa paroisse. Eh bien... Le sourire du curé de Kétou vers qui se sont tournés les regards laisse penser qu'il s'engage à faire quelque chose.

Le prélat a ensuite accordé une indulgence de cent jours à tous les fidèles communiant de la paroisse Sainte-Famille d'Adjara.

A 12 h 40, les cérémonies ont pris fin et laissé libre cours au partage du pain et du sel et aux réjouissances populaires.

Janvier FASSINOU

**RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION... RELIGION...**

## BAPTISÉS DANS LE CHRIST, MARIÉS DANS LE CHRIST

(Suite des numéros 668, page 10 du 13 Décembre 1996 et 669, page 10 du 27 décembre 1996)

### III — HOMME ET FEMME, IL LES CRÉA

#### 9 — Le corps et son caractère sponsal

Le corps humain, avec sa sexualité c'est-à-dire sa masculinité ou sa féminité, possède la capacité d'exprimer, de manifester l'amour; le corps est le langage de l'amour !

Vu dans le mystère de la création, le corps de l'homme dès le commencement est doté par Dieu de son caractère "sponsal"; c'est-à-dire qu'il est capable d'exprimer l'amour. C'est par lui qu'il faut passer pour manifester et accueillir l'amour que la personne offre ou accueille.

Il faut passer par le corps mais pas nécessairement par le sexe, la génitilité pour donner ou recevoir l'amour. L'amour ne s'identifie pas toujours au rapport sexuel. Si par exemple je chéris un enfant ou si je soigne un malade, si je porte sur mes épaules un handicapé ou si j'enseigne le commandement de Dieu, je fais preuve d'amour. Je fais de moi-même un don à ces

personnes mais je ne manifeste pas cet amour par le sexe. Justement j'utilise des parties appropriées de mon corps pour manifester cet amour. Si je dois consoler un enfant qui pleure, je ne le gifle pas; plutôt je l'embrasse tendrement et avec mes bras, non pas avec mes pieds.

Chaque manifestation d'amour de la personne a son mode d'emploi propre, sa manière spécifique de s'exprimer. Elle passe nécessairement par son corps mais non pas par son sexe. Seul l'amour conjugal passe par le sexe.

Toute personne humaine est appelée à se réaliser dans l'amour, soit à travers le mariage, soit à travers la virginité.

Dans le mariage et dans le mariage seulement, le rapport sexuel avec le conjoint constitue l'une des manières d'exprimer l'amour conjugal.

Dans la virginité le même amour comme don de soi passe par la continence.

L'important c'est que chacun soit fidèle à sa vocation, à sa manière à lui d'être un don d'amour, par les rapports sexuels dans le mariage, par la continence volontaire dans la virginité.

La samaritaine s'est sentie aimée par Jésus plus profondément et plus véritablement que ses cinq maris sans qu'il ait partagé son lit ! (cf. Jn. 4, 1-41)

#### 10 — L'Amour conjugal et la sexualité

Lorsque l'amour se réalise dans le mariage, le don de soi dépasse une simple amitié et se concrétise dans le don total, réciproque et exclusif entre deux personnes de sexe opposé, c'est-à-dire entre un seul homme et une seule femme.

Il est évident qu'il s'agit d'un amour unique qui s'exprime à travers la diversité et la complémentarité sexuelles et qui fonde à travers l'alliance conjugale une communion de personnes uniques, très profonde et très intime.

Le Créateur, dans sa sagesse, a voulu que cette communion entre un homme et une femme dans le mariage soit le berceau, le «lieu unique pour accueillir, faire grandir et développer la vie humaine sur terre. Voilà pourquoi l'amour conjugal et l'amour conjugal seul peut s'exprimer, se nourrir et se développer par la donation sexuelle réciproque. Cette donation, lorsqu'elle n'est pas réduite au niveau physique, mais vécue comme don personnel et réciproque suivant son mode d'emploi est un vrai acte d'amour dépassé seulement par l'amour plus grand de Celui qui donne sa vie pour ceux qu'il aime.

Voilà l'incomparable dignité de la relation sexuelle dans le mariage. Voilà aussi pourquoi toute relation sexuelle en dehors de l'alliance conjugale offense la dignité de la personne humaine et empêche son épaulement authentique.

#### 11 — Amour conjugal et chasteté

L'amour humain, pour garder sa dignité et se développer comme don de soi, a besoin de la chasteté. Aujourd'hui on a honte de parler de la chasteté parce qu'elle est considérée comme une réalité impossible et même démodée. Et pourtant elle seule sauvegarde la vraie dignité de l'amour, nous libère de l'esclavage de nos pulsions instinctives, des faux amours et nous ouvre à la vraie liberté.

Le catéchisme de l'Église catholique définit la chasteté comme « l'intégration réussie de la sexualité dans la personne et par là l'unité intérieure de l'homme dans son corps et son esprit » (cf. CEC n° 23-37).

La chasteté fait de nous des personnes équilibrées, réussies car une vraie harmonie règne entre les différentes dimensions de notre moi car la dimension spirituelle gère et maîtrise le physique et le psychologique.

Par ailleurs le catéchisme affirme que « la chasteté comporte un apprentissage qui est une pédagogie de la liberté humaine. L'alternative est claire: ou l'homme commande à ses passions et obtient la paix, ou il se laisse asservir par elles et devient malheureux ». (cf. CEC n° 23-39).

La chasteté est donc une énergie spirituelle qui protège et fait grandir l'amour soit dans la virginité soit d'une manière différente dans le mariage.

Dans le mariage, elle exige la fidélité, le respect absolu de l'autre et la maîtrise de soi. Elle libère l'amour entre les époux de l'égoïsme, de la convoitise, de la domination qui rendraient l'autre objet du plaisir.

Si la chasteté s'affaiblit, les époux deviendront progressivement égoïstes et ils chercheront leur satisfaction personnelle sans aucun respect pour la dignité ni de soi-même, ni de l'autre.

S'ils pratiquent la vertu de la chasteté, les époux expérimentent dans leur amour la présence de l'amour de Dieu et leur amour deviendra expression de leur foi et de leur amour pour le Seigneur.

Au total, la chasteté rend l'amour conjugal saint et sanctifiant, un chemin de sanctification et d'épanouissement de la personnalité des époux.

#### 12 — La personne humaine et l'amour conjugal

Entre conjoints, l'amour est donc réciproque, total, définitif et exclusif; c'est une exigence de vérité et de dignité de la personne humaine.

L'être humain est une réalité complexe. Il englobe dans l'unité de sa personne plusieurs éléments: physique, psychologique et spirituel.

La sexualité n'est pas une réalité purement et exclusivement biologique. De plus, elle n'est qu'une des dimensions de la personne dans sa totalité. Elle concerne

donc aussi ce que la personne a de plus intime, son monde spirituel, le sens qu'elle donne à son existence sur terre, à son origine et à sa destination. Bref à son «sens religieux», à sa relation avec l'Absolu.

Par conséquent, la donation physique doit être en harmonie avec toute la personne; elle doit être le fruit et le signe de la donation de la personne. La donation physique hors du mariage ne respecte pas l'ensemble des valeurs personnelles physiques et spirituelles comme la liberté, l'intelligence, la volonté. Si la donation est seulement physique, elle est une tromperie, un mensonge car elle se limite à un simple accouplement, donc propre aux animaux.

Il n'échappe à personne que le «lieu unique» qui rend possible la donation sexuelle selon toute la vérité dont elle est porteuse est le mariage.

Les rapports sexuels en dehors du mariage constituent une atteinte à la dignité de la personne humaine qui se trouve ainsi réduite à sa dimension biologique.

Au contraire, la donation sexuelle est un acte de liberté, de volonté, un vrai choix de celui qui sait se réaliser dans l'amour comme don de soi et non comme recherche du plaisir.

Comme on le sait, la personne humaine se réalise, s'épanouit et s'accomplit en se dépassant; car si elle ne dépasse pas son égoïsme enfantin, elle sera malheureuse. Elle se retrouve dans la mesure où elle se perd, et elle se possède dans la mesure où elle se donne.

C'est une vérité évangélique que Jésus nous a enseignée et que de nos jours des sciences humaines comme l'anthropologie et la psychologie reconnaissent.

Il y a dans le tréfonds de l'être humain, dans son noyau central, que Jésus appelle «cœur», une exigence, un besoin de se dépasser, de se transcender, de sortir de soi-même pour se réaliser, pour être heureux.

La donation sexuelle, pour être pleinement humaine, doit être guidée par cette logique: se perdre pour se retrouver; et cela n'est possible que dans le mariage et dans le mariage seulement.

#### NOTA-BENE

##### \* Sponsal

Le caractère sponsal du corps signifie que le corps humain de l'homme comme de la femme est fait pour exprimer l'amour comme don de soi.

Le corps humain a en lui-même, selon l'intention du Dieu Créateur, la faculté et la capacité de manifester l'amour comme don de soi, soit dans la consécration religieuse et le célibat — amour virginal —, soit dans le mariage — amour conjugal —.

(à suivre)

F. VITTORE FIORINI  
Service diocésain «Famille et Vie»

#### REPORTE AU JEU GRILLE À DÉCODER de la page 5

1 = O — 2 = U — 3 = V — 4 = E — 5 = R — 6 = T — 7 = S — 8 = M — 9 = N — 10 = I — 11 = P — 12 = A — 13 = F.

#### REPORTE AU JEU LES SEPT ERREURS de la page 5

- 1°/— Feuilles au-dessus de la tête de l'animal.
- 2°/— Feuille près des fesses de l'homme.
- 3°/— Queue de l'animal.
- 4°/— Auriculaire de la main droite de l'homme.
- 5°/— Chancre de l'arbre.
- 6°/— Cheveux de l'homme.
- 7°/— Oreille de l'homme.

#### REPORTE AU JEU GRILLE D'AFRIQUE À DÉCODER de la page 5

1 = B — 2 = R — 3 = I — 4 = S — 5 = E — 6 = C — 7 = U — 8 = N — 9 = L — 10 = A — 11 = F — 12 = D — 13 = T — 14 = V — 15 = M — 16 = O — 17 = H.

## DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE MONDE AU FIL DES JOURS... L'AFRIQUE ET LE

LES CONFLITS EN AFRIQUE :  
LE CONTINENT À FEU ET À SANG

plus  
elle  
ori-  
sens  
-  
aqué  
per-  
de la  
phy-  
l'en-  
ques  
intel-  
seu-  
e, un  
emple  
aux.  
a lieu  
ation  
e est  
a ma-  
gnité  
ainsi  
le est  
choix  
mour  
erche  
maine  
en se  
s son  
lheu-  
re où  
ns la  
Jésus  
s des  
logie  
main,  
elle de  
se ur de  
heu-  
eine-  
ette  
cela  
dans  
ps si-  
omme  
rimer  
même,  
la fa-  
mour  
déra-  
mour  
mour  
uivre)  
ORINI  
et Vie»

A la veille du 3ème millénaire où bien de défis incalculables pointent déjà à l'horizon, l'Afrique est toujours en proie à des conflits graves. Depuis les indépendances des années 60 le continent africain a connu plus d'une trentaine de conflits qui se sont soldés par près de 10 millions de morts, davantage de personnes déplacées et 5 millions de réfugiés.

## DIFFICILES LENDEMANS DES INDÉPENDANCES

Les premières années après les indépendances se sont déroulées sur fond de guerre froide et l'Afrique a été malgré elle l'enjeu du combat idéologique entre les États-Unis et l'ex URSS. Chacun s'efforçait d'y étendre son influence au détriment de l'autre. Les deux camps se sont ainsi affrontés indirectement en armant et finançant guérillas et mouvements de libération sur le continent africain. Il fut notamment le cas pour l'Angola, le Mozambique, le Soudan, la Somalie et la liste est longue. Si l'on ne peut les considérer comme des causes directes du déclenchement des conflits, ces interventions extérieures ont sans aucun doute contribué à rendre ces conflits plus longs et plus meurtriers en procurant aux belligérants les logistiques d'affrontement. Dans certains cas, les interventions étrangères furent motivées par d'autres raisons que des enjeux idéologiques, en particulier au Zaïre où Belges, Français, Américains cherchaient à préserver des intérêts économiques.

## TENTATIVES D'INSTAURER LA PAIX

On avait cru que la fin de la guerre froide mettrait un terme aux divers conflits qui, au départ étaient liés aux luttes d'influence entre les grands. D'ailleurs les années 90 avaient pu débuter avec l'espérance

que l'Afrique retrouverait la paix avec le vent de la démocratie qui s'est emparé du continent. Il y a certes, quelques avancées sur le chemin de la paix. Ainsi, on parlera de la signature de l'accord de paix régional en Namibie, d'un début de solution internationale à la crise angolaise, de la signature d'un accord de paix au Mozambique en 1992, des progrès des négociations dans d'autres conflits.

## LES CONTROVERSES

Mais hélas, c'était sans compter avec la détermination des forces du mal à se mettre au travers de la roue de la paix. En effet, dans le même temps, le Liberia et le Rwanda ont rejoint les rangs des États en guerre, la tragédie rwandaise sur fond de guerres civiles a fait des centaines de milliers de victimes. Pendant ce temps, le conflit somalien se transformait en désastre humanitaire et l'Angola sombrait à nouveau dans la guerre dans les derniers mois de 1992. Aux pays des grands lacs, chaque jour qui passe ne fait que rapprocher de la conflagration. Ceci d'autant qu'à la suite du Burundi et du Rwanda où les «splaies» sont loin d'être cicatrisées, c'est le Zaïre, qui depuis septembre 1996, est aux prises avec de graves violences, des atrocités, des difficultés les plus ignobles et indignes de cette fin du siècle. Encore et toujours les haines tribales et ethniques ayant pour corollaires des guerres fratricides aux conséquences incalculables ont mis le feu aux poudres au Zaïre. De graves crises se dévèloppent depuis quelques mois dans ce pays notamment dans la province du sud Kivu. Entre les rebelles de Laurent Désiré Kabila et les soldats loyalistes. Les pertes sont énormes : des centaines de milliers de morts, des centaines de milliers de réfugiés. Ces milliers de réfugiés hantent du Rwanda et du Burundi qui se sont enfuis du Zaïre pour échapper aux combats sont retournés dans leurs pays d'origine où continuent malheureusement les tueries aigües. La situation en toute objectivité est assez critique et inquiétante dans la mesure où la riposte du pouvoir zaïrois augure d'une catastrophe imminente. Tourtour qu'on apprend que plus de 200 mercenaires dont le gros lot est constitué de ressortissants belges, combattent aux côtés des soldats zaïrois.

## PETITS ARRANGEMENTS AVEC LA MORT

On parle de plus en plus de la congélation des cadavres : les scientifiques pourront-ils un jour ressusciter les morts ? Dans cet espoir, de riches nord-américains demandent à être congelés dans les premières minutes suivant leur décès, avant que le processus de décomposition ne commence. Deux Israéliens ont tenté il y a peu de conserver leur maman dans un congélateur, mais un tribunal les a empêchés. Suivant une logique opposée, un Britannique a souhaité que ses cendres au lieu d'être simplement dispersées, soient projetées dans les airs par un feu d'artifice ! Sur Internet, des Français viennent d'ouvrir un cimetière virtuel, afin qu'on puisse «visiter» la tombe des chers disparus où que l'on soit sur la planète. Plus terre à terre, une commerçante hollandaise propose de vous fournir un cercueil décoré à la main que vous pourrez, en attendant votre disparition — et si vous avez l'appétit solide — utiliser comme table. Vous reprendrez bien un peu de ragoût ?

## CAUSES DES CONFLITS

Ces conflits qui embrasent progressivement l'Afrique sont difficiles à cerner.

Ils résultent des dysfonctionnements profonds des sociétés concernées. Ils mettent au prises des armées nationales et des milices difficilement contrôlables qui dérivent parfois vers le banditisme pur et simple : pillage, détournements de l'aide humanitaire, lutte pour l'appropriation des ressources nationales. Cette forme de conflits est malheureusement le plus répandue sur le continent africain.

La profusion et la libre circulation des armes dans l'ensemble de l'Afrique et en particulier en Afrique de l'ouest constitue un facteur aggravant dans la mesure où cette situation permet à n'importe quel mouvement de se procurer des armes.

Les conflits armés en Afrique produisent de nombreux réfugiés. Selon le HCR 1 réfugié sur 3 dans le monde est africain soit

5 millions de réfugiés en Afrique. L'ONU avance le chiffre de 7 millions auxquels il faut ajouter les quelque 15 millions de personnes déplacées à l'intérieur même de leurs propres pays. L'arrivée massive des réfugiés est une source de déstabilisation pour les pays d'accueil car leurs besoins en logement, en alimentation est une charge pour la communauté. D'autant que les pays d'accueil sont en état de fragilité socio-économique et politique. Et le cas des exilés rwandais en Ouganda est bien connu. Ils ont institué un mouvement armé avec l'aide de leur pays d'accueil (le Front populaire rwandais) et ont entrepris la reconquête du Rwanda à partir de 1990. Les conséquences, tout le monde le sait.

## L'IMPUISANCE DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE

En réalité, la multiplication des conflits internes aux États pose un problème à la Communauté internationale qui ne dispose pas d'outils juridiques qui lui permettent d'intervenir en faveur d'un règlement pacifique. Les massacres perpétrés au Rwanda en 1994 ont marqué profondément la Communauté internationale et ont mis en évidence son impuissance face à ce type de drame. Cette impuissance résulte en grande partie des dispositions juridiques inscrites dans la charte de l'ONU. Les Nations unies sont compétentes dans le domaine du maintien de la paix et du règlement pacifique des conflits aux termes des chapitres VI et VII de la charte, mais ces dispositions s'appliquent exclusivement aux différends interétatiques. Autrement dit, l'ONU obéit strictement aux règles du droit international qui régit les rapports entre les États et consacre le principe de souveraineté des États et celui de non-ingérence dans leurs affaires intérieures. La conséquence directe de ces dispositions est que l'ONU ne peut intervenir dans un conflit qu'avec l'assentiment de l'État concerné ou à l'appel de l'une des parties en conflit.

## DES RÉFORMES S'IMPOSENT

L'ONU est donc perpétuellement à la recherche d'un équilibre entre le respect de la souveraineté étatique et le devoir d'ingérence. Ainsi, au nom de la recherche de cet équilibre, une porte dérobée s'ouvre à la Communauté internationale : les puissances dominantes de l'ONU armé clandestinement les combattants en Afrique et attisent les guerres tout en se réfugiant de façon impudique derrière le principe du respect de la souveraineté nationale des États. Hypocrisie de la Communauté internationale ou politique de l'autruche ?

Plus de 50 ans d'existence, l'ONU a besoin de revoir de fond en comble certains de ses textes pour la véritable sauvegarde de la paix durable non seulement en Afrique, mais dans le monde entier. Cette réforme est indispensable pour que l'ONU cesse d'être la cause de résonance de certaines puissances vraisemblablement soucieuses de l'humanité et de la paix dans le monde. Alors les pays des quatre coins du globe doivent s'unir pour baliser la voie afin que la Communauté internationale puisse se mettre au service du développement de l'humanité entière. L'avenir du monde en dépend.

Philippe L. Amoussou

## LE SAVIEZ-VOUS ?

▲ Une jeune femme paralysée des deux jambes vient d'être distinguée meilleure sportive alsacienne de l'année 1996. Béatrice Hess, 34 ans, de Colmar, s'est distinguée en remportant cinq titres lors des jeux paralympiques d'Atlanta. La lauréate s'est déclarée ravie de ce «grand pas vers la reconnaissance du sportif handicapé et de ses mérites». Le trophée est décerné depuis 25 ans par les journalistes sportifs d'Alsace. Béatrice Hess est la première femme handicapée à remporter la palme.

(apic / bl / mp).

▲ Plus d'un Français sur trois naît aujourd'hui hors mariage.

▲ Nos globules rouges ont une durée de vie de 4 mois à peine. Ce laps de temps leur suffit néanmoins pour parcourir 1.500 km à l'intérieur de notre corps.

▲ L'Iran détient le record mondial des accidents de la route avec, en 1996, quelque 5.000 morts, 4.000 blessés et plus de 200.000 accidents pour seulement 3 millions de véhicules.

▲ La loupe a été inventée au XI<sup>e</sup> siècle. Quant aux premières lunettes, elles ont été mises au point en 1280 par un physicien florentin. Elles corrigeaient la presbytie. Les verres pour myopes (concaves) ne sont apparus qu'à la fin du XV<sup>e</sup> siècle.

▲ Après avoir édifié le plus haut gratte-ciel du monde, les Malais vont construire le plus long toujours à Kuala Lumpur, la capitale : il aura 10 étages et... 2 kilomètres de long !

▲ Les experts du PNUD (Programme des Nations unies pour le Développement) ont calculé que, dans le monde, près de 50 personnes s'enfoncent chaque minute dans la pauvreté. Soit 25 millions de personnes par an, s'ajoutant au total de 1,3 milliard d'êtres humains qui doivent survivre avec un peu plus d'un dollar soit environ 552 F CFA par jour.

▲ Inventée en 1922 par J. Mc Williams Stone de Chicago (États-Unis), la première radio portable pesait 10 kilos !

▲ Le Vietnam a réintégré le trio de tête des pays exportateurs de riz en 1996, avec des exportateurs d'un peu plus de trois millions de tonnes, en dépit d'une succession de typhons, tempêtes tropicales et inondations qui ont fait perdre au pays près d'un million de tonnes de riz.

**ECONOMIE — DÉVELOPPEMENT****LE DÉVELOPPEMENT DURABLE EN QUESTION**

Partout, on commence à reconnaître que la croissance économique doit être mise au service du développement social et assurer la durabilité du point de vue de l'environnement. Le développement doit donc avoir un visage humain d'où nécessité d'une approche radicalement nouvelle. Du fait qu'il faut l'aborder dans une perspective générale puisqu'il nécessite des actions plus incisives, on parle de plus en plus du développement durable.

En vue d'éclairer la lanterne des lectrices et lecteurs de "La Croix du Bénin" sur ce concept multidimensionnel, multisectoriel et évolutif et ses composantes, nous nous sommes rapprochés du Professeur Gauthier Blaou, Ingénieur agronome et Docteur en économie rurale, chef-adjoint du Département d'Économie et de Sociologie Rurales à la Faculté des Sciences agronomiques de l'Université Nationale du Bénin.

**I — CONTENU, SIGNIFICATION RÉELLE ET COMPOSANTES DU DÉVELOPPEMENT DURABLE**

« La Croix » du Bénin : Professeur Gauthier Blaou, de nos jours, le terme « Développement durable » est à la

mode. On a même tendance à l'utiliser un peu trop. Et c'est le sommet sur l'environnement tenu à Rio (Brésil) en 1992, qui, semble-t-il, l'a consacré.

Quel est au juste son contenu et quelle est sa signification réelle ?

Professeur Gauthier Blaou : C'est vrai, le terme *Développement Durable* est largement utilisé aujourd'hui. Il convient de préciser son contenu. Chronologiquement nous énumérons (cf Hulse Z. 1991) certains actes capitaux qui ont permis de déboucher sur la « consécration » de ce terme lors de la Conférence de Rio (au Brésil) sur l'environnement en 1992.

**DE LA FARINE DE POISSON POUR FAIRE LE PLEIN D'ÉNERGIE**

Faudra-t-il bientôt s'habituer à l'idée de manger du poisson en poudre ? Un jeune ingénieur des pêches burkinabé est en train de concocter une curieuse recette.

A poids égal, la farine de poisson est quatre fois plus riche que le poisson frais. Les ménagères pourront l'utiliser comme ingrédient. Ce produit n'apportant rien de révolutionnaire. L'Espagne, par exemple, le fabrique déjà. M. Idrissa Zampaligré, qui travaille à la direction régionale de l'Environnement et du Tourisme de l'Ouest, l'a surtout adapté au contexte burkinabé. De couleur brune, son invention, dont il garde la recette secrète, est un mélange de huit produits. « Un concentré de protéines d'origines animale et végétale et de micronutriments », consent-il juste à préciser.

« Sur un kilo de poisson, on ingère seulement 150 g de matière nutritive », poursuit le technicien. La transformation du poisson en farine permet de lever cette contrainte dans un pays dont la production reste insuffisante malgré le développement récent de la pisciculture. « On valorise mieux le produit en lui gardant toutes ses qualités nutritives », répète Zampaligré. Ainsi les arêtes, riches en phosphore et en calcium, sont utilisées. Tous les poissons se prêtent à la transformation, y compris ceux rejettés pour des raisons culturelles. Pour lui, « indépendamment des aspects nutritionnels, la « farine » permet de valoriser les produits locaux, de résoudre les problèmes de santé et d'accroître le potentiel halieutique ».

« Être Sahélien n'est pas une fatalité », répète à l'envie ce jeune chercheur qui rêve du jour où le Burkina Faso exporterait le poisson. Mais sans le sou, il attend toujours, sans trop y croire, le coup de pouce financier d'un million de francs cfa qui lui permettrait de faire valider scientifiquement ses recherches, de les breveter et surtout de commercialiser son produit. En attendant, il continue d'admirer, impuissant, son produit, classé dans une vitrine à côté des boîtes de poisson au sel halieutique.

Souleymane Ouattara  
SYFIA-Burkina

1972 : La Conférence sur l'environnement (Stockholm) qui donna naissance au Programme des Nations unies sur l'environnement ;

1975 : Le Congrès mondial sur l'alimentation (à Rome) qui créa le Fonds international pour le développement agricole et le Conseil mondial pour l'alimentation ;

1977 : La Conférence internationale sur la désertification (à Nairobi) ;

1978 : La Conférence des Nations unies sur la science et la technologie pour le développement (Vienne) ;

1981 : La Conférence mondiale sur l'énergie (Nairobi) ; et quelques rencontres / ateliers à caractère scientifique tels que l'atelier sur l'agriculture durable : perspectives économiques et défis (Winnipeg, Manitoba) en mai 1991.

En ce qui concerne la définition de ce concept, il y en a plusieurs d'ailleurs et nous ne retiendrons que la plus courte mais la plus complète quand même. Il s'agit de la définition donnée par la Commission mondiale sur l'environnement et le développement qui dit ceci :

« Le Développement Durable est un processus dans lequel l'exploitation des ressources, le choix des investissements et l'orientation du développement technologique et du changement institutionnel sont compatibles aussi bien avec les besoins présents que futurs. »

En clair, les générations actuelles en prélevaient dans la nature des ressources pour leurs besoins, en inventant des machines, techniques, procédés et mécanismes socio-économiques et culturels, doivent penser avec amour, générosité et respect aux générations futures. Nous avons donc le devoir de veiller à ce que nos comportements actuels n'aient aucun effet négatif

sur la vie et la survie à la fois de nous-mêmes, de ceux qui nous entourent et de ceux qui naîtront. Par conséquent, notre nature, que nous avons hérité gracieusement, devrait, tout en étant utilisée, être enrichie avant de se voir léguer aux générations futures. Un comportement contraire est périlleux pour nous-mêmes et surtout pour ces dernières. Chaque fois que nous coupons un arbre alors que nous pouvions faire autrement, chaque fois que nous polluons notre environnement, chaque fois que nous inventons des lois d'exclusion de la majorité, chaque fois que riches, nous ne pensons pas au relèvement du niveau de vie de la kyrielle d'hommes, de femmes et d'enfants qui croupissent dans la misère, chaque fois que nous défendons un régime politique dictatorial... nous ne contribuons pas au développement durable.

En un mot le *Développement Durable* nécessite de chacun de nous la générosité et l'amour vis-à-vis des autres comme nous l'avons dit.

« La Croix » du Bénin : Quelles sont, Professeur Gauthier Blaou, les composantes du Développement Durable ?

Professeur Gauthier Blaou : Le Développement Durable a trois composantes qui sont : la durabilité écologique, le développement économique et la justice sociale. Le développement économique se réfère à la croissance économique soutenue sur une longue période avec l'amélioration qualitative du bien-être. L'accumulation des richesses est une des conditions nécessaires (mais non suffisantes) pour atteindre les objectifs du Développement Durable. Protéger les ressources naturelles à tout prix n'est pas un objectif durable. Au contraire, nous devons les utiliser pour la création des richesses au service de l'humanité, mais cela ne signifie pas que ces ressources doivent être soumises à la dégradation : la biodiversité doit être pré-servée.

On comprend alors qu'un développement non soucieux de l'environnement, c'est-à-dire ne garantissant pas la diversité et la stabilité écologiques n'est pas non plus durable. Si la diversité n'est pas assurée, certains éléments (visibles ou non, plantes, ou animaux...) de la nature disparaîtront et ne pourront pas être à la disposition des générations futures. Aussi, les éléments de la nature, s'ils ne sont pas stables dans le temps et dans l'espace, risquent-ils de ne pas être en quantité et en qualité suffisantes afin d'être en adéquation avec les besoins économiques sociaux, esthétiques voire culturels de l'être humain.

Nous retenons que la diversité et la stabilité sont les caractéristiques essentielles de la durabilité écologique.

Développement économique et durabilité écologique pourquoi, si ce n'est pour servir l'être humain dans toute sa plénitude : physique, mentale, psychique et spirituelle ? Tout développement pour être durable doit viser à engraver ou du moins à réduire les inégalités entre hommes et femmes, entre jeunes et adultes, entre pauvres et riches : la justice sociale vise à satisfaire cette condition, car elle recouvre aussi les divers aspects relatifs à l'égalité des chances pour l'accès aux soins de santé et à l'éducation. La garantie de la préservation de l'environnement nécessite, elle, la réduction de la pauvreté. Généralement, le

pauvre, dont le souci premier est la lutte pour la survie, n'est pas enclin à protéger son environnement. Il l'utilise plus directement que le riche. La preuve est que l'agriculture des pays pauvres est nettement plus consommatrice d'espace (c'est-à-dire extensive) que celle des pays riches qui est intensive, peut-être même trop intensive, et polluante.

(à suivre)

Propos recueillis par  
Barthélémy Assogba Cakpo

**L'ENTREPRISE DANS UN MONDE MARQUÉ PAR LE VIH / SIDA**

En 1996, plus de 3 millions de personnes ont contracté l'infection à VIH, et environ 1,5 million sont mortes du SIDA. On estime à plus de 22 millions le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA, et on enregistre quelque 8 500 cas nouveaux d'infection à VIH chaque jour.

L'impact de l'épidémie de VIH/SIDA se fait à présent sentir sur le plan économique et social, et il touche de plus en plus le monde de l'entreprise à l'échelle planétaire. Par exemple :

• Le Programme des Nations unies pour le développement prévoit que les déficits engendrés par le SIDA, sur le plan économique pourraient bientôt dépasser le volume total de l'aide étrangère aux pays durement touchés.

• Les nouveaux marchés et les économies en transition — à savoir, des pays tels que l'Afrique du Sud, le Brésil, la Chine, l'Inde, la Pologne, et la Russie — connaissent une augmentation importante des cas d'infection à VIH. La maladie qui frappe des personnes jeunes en plein âge de gagner leur vie, pourrait constituer une menace pour la prospérité de ces marchés.

• Une enquête auprès des entreprises au Kenya a montré que le VIH/SIDA ampute de 4% les bénéfices annuels des entreprises.

Pourquoi est-il indispensable que le VIH/SIDA figure aux premiers rangs des priorités des entreprises multinationales ? Pourquoi certaines entreprises ont-elles déjà formé des coalitions, mis en place des programmes de formation et d'éducation pour la santé, et soutenu les activités communautaires de lutte contre le VIH/SIDA ? Quelles sont les différentes options envisageables pour susciter la participation durable des entreprises à l'action contre le VIH/SIDA ?

Autant de questions qui seront abordées dans le cadre de la table ronde sur l'« Entreprise dans un monde marqué par le VIH/SIDA », prévue pour le lundi 3 février 1997 à Davos (Suisse). Le problème du SIDA est tel qu'il faudra savoir tirer parti de toutes les occasions qui existent et de toutes les ressources disponibles. Secteur public et secteur privé doivent être partenaires, afin de s'attaquer au problème avec toute l'efficacité voulue.

Sources : Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA (ONUSIDA)